

PROCÈS-VERBAL

Jeudi 24 janvier 2019 à 9 heures 5 minutes

PRÉSIDENCE de M. John Toromona
président de la commission permanente de l'assemblée
de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 180-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat 5
- Rapport n° 139-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'établissement Tahiti Nui Aménagement et Développement et affectation de son résultat 12
- Rapport n° 179-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2017 et affectation de son résultat .. 18
- Rapport n° 141-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Institut d'insertion médico-éducatif et affectation de son résultat 26
- Rapport n° 173-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat..... 32
- Rapport n° 172-2018 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance pris en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 87-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel..... 39
- Rapport n° 152-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2013 à 2016 du Lycée professionnel d'Uturoa..... 44

- Rapport n° 155-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2013 à 2016 du Collège de Taunua..... 44
- Rapport n° 1-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 du Collège de Taaone et affectation de son résultat..... 44
- Rapport n° 2-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 du Collège de Atuona et affectation de son résultat..... 44
- Rapport n° 3-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 du Lycée Aorai et affectation de son résultat..... 44
- Rapport n° 4-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat 54

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

NB : Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : Mesdames, Messieurs les représentants membres de la commission permanente, chers collègues *permettez-moi de vous adresser mes vœux pour cette nouvelle année.* Monsieur le vice-président *je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.* Mesdames et Messieurs les agents de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, Mesdames et Messieurs les journalistes et les internautes *bonjour et bonne année 2019.*

Je déclare la séance ouverte de la commission permanente ouverte et demande à Madame le secrétaire général de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Toromona	John	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	arrivée en cours de séance
M.	Kautai	Benoit	absent
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M ^{me}	Tupana	Moihara	présente
M ^{me}	Harua	Monette	présente
M.	Graffe	Jacque	présent
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	présente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Faatau	Luc	présent
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M.	Salmon	Geffry	présent
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	présente
M.	Frebault	Angélo	présent
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	présente
M ^{me}	Galenon	Minarii	présente

Assistent à titre consultatif

M.	Ching	Yves	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Iriti	Teura	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Mercier	Cécile	présente

PROCURATIONS

Le président : Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer.

Madame le secrétaire général, veuillez nous lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu la procuration :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 648 – 9 h 1	Benoit Kautai	John Toromona
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 649 – 9 h 7	Joëlle Frebault	Louisa Tahuhuterani
N° 650 – 10 h 5	Tepuaraurii Teriitahi	Augustine Tuuhia
N° 651 – 10 h 5	Jacque Graffe	Monette Harua
N° 652 – 10 h 5	Luc Faatau	Moihara Tupana
N° 653 – 10 h 15	Angélo Frebault	Juliette Matehau-Nuupure
N° 654 – 11 h	Moihara Tupana	Luc Faatau
N° 655 – 11 h 37	Juliette Matehau-Nuupure	Patricia Amaru
N° 656 – 11 h 53	Teumere Atger-Hoi	Minarii Galenon
N° 657 – 12 h 20	Luc Faatau	Moihara Tupana

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Je demande à Madame le secrétaire général de bien vouloir nous donner lecture du projet de l'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, le projet d'ordre du jour suivant qui vous est proposé :

I) Approbation de l'ordre du jour ;

II) Examen des rapports, des projets de délibération et d'un avis (voir liste jointe) ;

III) Clôture de la séance.

Le président : Merci.

À la demande du gouvernement, je vous propose de changer l'ordre de passage des dossiers en décalant le rapport n° 141-2018 de la 6^e position à la 4^e position et, le reste, sans changement.

Je mets au vote la proposition. Qui est pour ?... À l'unanimité. Je vous remercie. Donc l'ordre du jour modifié est approuvé.

Pour tous les rapports, que nous allons étudier aujourd'hui, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée, excepté pour le rapport n° 172-2018 relatif à un avis qui, certes, a déjà été publié au *Journal officiel de la République française* en date du 13 décembre 2018 et pour lequel nous devons quand même émettre un avis.

Je vous rappelle que, dans la procédure d'examen simplifiée, les articles ne seront pas tous lus. Seuls ceux faisant l'objet d'amendements seront discutés. Si aucun amendement n'est déposé, on passera directement au vote de l'ensemble de la délibération.

Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET D'UN AVIS

Le président : Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, des projets de délibération et d'un avis.

RAPPORT N° 180-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017 DE L'OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Tepuaurii Teriitahi.

Le président : Le premier dossier rapport n° 180-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Monsieur le vice-président, on peut passer directement à la présentation du rapport ?...

Je demande à Madame le rapporteur de présenter son rapport et notamment les travaux issus des échangeant qui ont eu lieu en commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi, rapporteure : Monsieur le président de la commission permanente, si vous me le permettez, je vais faire lecture de ce rapport, puisque Madame Frebault n'est pas encore arrivée.

Permettez-moi de vous saluer ce matin, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collaborateurs de l'assemblée, nos collaborateurs divers.

Par lettre n° 7452/PR du 2 novembre 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat.

Ces comptes annuels ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications (OPT) dans sa séance du 10 juillet 2018 au sein duquel siègent, en tant que représentants à l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur Antonio Perez et Madame Teapehu Teahe.

Issu des travaux en commission, le présent projet de délibération a été examiné par les membres de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat le 10 décembre 2018.

Il a été précisé que la baisse du fonds de roulement sur l'exercice 2017 est liée à un décaissement dans la fourniture du câble Natitua, d'une part, et à des avances en compte courant pour la SCI Fare Rata dans le cadre de la construction de l'immeuble Tua Rata, d'autre part. La défiscalisation nationale et la subvention numérique pour le câble Natitua ainsi que la quote-part de la société Air Tahiti Nui dans le cadre de la vente d'une partie de l'immeuble Tua Rata à ATN vont venir compenser ces dépenses.

Il a été également précisé que la fusion des entités télécom de l'OPT et de la société Vini à partir du 1^{er} janvier 2019 donnera naissance à un nouvel opérateur télécom, dénommé Onati, très équilibré. En revanche, l'opérateur issu du regroupement des activités postales et du service financier de l'OPT sous le nom Fare Rata ne le sera pas, notamment à cause de l'importante activité service financier des îles éloignées qui nécessite le maintien de personnels dans les bureaux de poste, et nécessitera évidemment d'être subventionné.

L'OPT souhaiterait une évolution du code des postes et des télécommunications en Polynésie française pour intégrer la définition de zones peu denses, alors que la concurrence est vive sur la zone urbaine. Il a été rappelé qu'en métropole, l'opérateur historique assure le service universel des zones peu denses et bénéficie à ce titre de subventions auxquelles contribuent les opérateurs concurrents ne couvrant pas ces zones pour des raisons légitimes de rentabilité.

Par ailleurs, face aux coûts élevés et aux faibles capacités des satellites, des réflexions sont menées par l'OPT pour de nouvelles liaisons par câbles sous-marins notamment vers les Australes et le Chili. Une liaison Tahiti-Chili passerait à proximité de Mangareva et pourrait permettre le raccordement de cette dernière.

Pour faire suite aux attaques dont a été l'objet le réseau internet polynésien, des mesures de sécurisation des installations de l'OPT ont été mises en place ainsi que des audits réguliers des installations et infrastructures de l'Office.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci, Madame Teriitahi.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : nous allons commencer par l'intervention du TAPURA HUIRAATIRA, ensuite continuer avec celle du Tahoeraa Huiraaatira, pour terminer avec celle du Tavini Huiraaatira.

Je donne la parole à l'intervenant du TAPURA HUIRAATIRA, Madame Patricia Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le vice-président, de la Polynésie, les représentants, les collaborateurs *bonjour et bonne année 2019.*

L'Office des postes et télécommunications, au regard de ses effectifs et de son chiffre d'affaire, est un acteur majeur de l'économie polynésienne, un opérateur historique, comme on a coutume de le dire, mais qui, malgré sa position dominante, a pris conscience des enjeux à venir pour assurer sa pérennité.

Force est de constater en effet que le groupe OPT n'a jamais fait autant parler de lui, en bien naturellement, et surtout au bénéfice de la population. Les derniers investissements consentis dans la modernisation des systèmes de communication à haut débit en sont la meilleure preuve. Et ce ne sont pas les habitants des archipels éloignés, *ceux des Tuamotu* comme les Marquisiens qui diront le contraire, après la mise en service commercial du câble Natitua, ainsi que le déploiement de la fibre optique dans plusieurs villages, comme Rangiroa par exemple.

Aussi, en dehors de toute considération de rentabilité, l'Office, avec le soutien financier de l'État, il faut le souligner, aura dépensé la bagatelle de 6,5 milliards F CFP afin d'améliorer le quotidien d'environ 22 000 habitants pour qui s'ouvrent désormais de nombreuses opportunités en termes de développement économique, social et culturel.

Grace à l'OPT, Tahiti et ses îles ont pris toute la mesure du fardeau que représentait alors la fracture numérique et, désormais, nous sommes résolument entrés dans l'être de l'égalité numérique, avec également une dimension régionale, comme en atteste la finalisation du projet de câble international

Manatua prévu à l'horizon 2020, associant plusieurs États du Pacifique (en l'occurrence Samoa, Cook et Niue) ; et un prolongement en direction du Chili n'est pas à exclure toujours dans un souci de renforcer et de sécuriser les flux.

Cette volonté forte d'avancer, de se transformer en misant sur les nouvelles technologies est donc à la hauteur du plan stratégique, Ambition 2020 que l'OPT déploie sur le plan organisationnel. Elle intervient aussi dans un moment particulièrement difficile sur le plan budgétaire. La direction du groupe ne s'en ait jamais caché. Elle a déjà pris toutes les mesures nécessaires pour limiter la casse due en partie à la forte concurrence dans ces deux métiers les plus rentables jusqu'ici, à savoir la téléphonie mobile et l'internet.

Pour un chiffre d'affaire de 14,653 milliards de F CFP, sensiblement comparable à celui de 2016, l'Office a dégagé en 2017 un résultat bénéficiaire de 1 678 446 556 F CFP, mais c'est le dernier résultat positif, a prévenu son PDG Monsieur Jean-François Martin.

Aussi, en prévision d'une dégradation des comptes de l'Office dans les années à venir, notre gouvernement a pris sa part de responsabilité, contrairement à ce que certains pourraient penser activement. Il ne s'agit pas de boucher des trous, mais bien d'accompagner la prise en charge du périmètre du service public que l'OPT occupe dans de nombreux îles ou atolls.

S'agissant principalement de services financiers, raison pour laquelle le budget primitif 2019 a prévu une subvention d'exploitation de 700 millions F CFP, ainsi qu'une enveloppe de 70 millions F CFP en investissement dédiée à l'ouverture de distributeurs automatiques de billets.

Voilà, en quelques mots, l'analyse que je tire des comptes annuels 2017 de l'Office des postes et télécommunications que je vous demande de bien vouloir approuver.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Amaru.

J'invite l'intervenant du Tahoeraa Huiraatira, Monsieur Salmon, à prendre la parole.

M. Geffry Salmon : Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Le projet de délibération que nous examinons traite des comptes de l'exercice 2017 de l'Office des postes et télécommunications dont il nous est demandé l'approbation.

Le rapport qui le sous-tend appelle notre attention sur plusieurs faits marquants ayant émaillé la gestion de l'opérateur public de l'année considérée. Il détaille notamment :

- Le projet de câble Natitua qui a pour ambition de réduire la fracture numérique croissante entre, d'une part, Tahiti, Moorea et les Îles-Sous-le-Vent, raccordées au câble Honotua et, d'autre part, plusieurs îles de l'archipel des Tuamotu et celui des Marquises (Le coût estimé de ce projet s'élève à 6,5 milliards F CFP, la participation de l'État étant dans ce cadre estimée à 3,1 milliards F CFP) ;
- Le projet d'un second câble international dénommé Manatua, dont l'objet principal, nous précise-t-on, est de sécuriser le câble Honotua, dont le taux d'occupation décevant représente peu ou prou 1/128^e des possibilités d'occupations disponibles (Le coût global du projet Manatua est évalué à 5,3 milliards de francs pacifiques, dont une quote-part de 2,2 milliards F CFP, hors acquisition des capacités de connectivité aux autres systèmes pour l'OPT. Le tracé de bout en bout de ces deux câbles additionnés semble être le suivant : Hawaii-Polynésie-Cook-Niue-Samoa) ;

- La construction de l'immeuble OPT à Faaa, partagé, y compris dans le coût de sa réalisation par la compagnie Air Tahiti Nui (Le coût du projet, estimé quant à lui à 2,9 milliards F CFP, se répartit entre l'OPT pour 1,6 milliard F CFP et la compagnie Air Tahiti Nui pour 1,3 milliard F CFP à qui une partie de l'immeuble est cédée) ;

- La création enfin d'une SAS Pacific Cash Services au capital de 5 millions F CFP, détenu à 100 % par l'OPT, dont l'objet est d'assurer le transport de fonds et le traitement des valeurs des sociétés du groupe OPT.

S'agissant des états financiers, le groupe OPT, pour l'année 2017, laisse apparaître un bénéfice de 1 678 446 556 F CFP, bénéfice exclusivement généré par des placements financiers et ses produits à hauteur de 2 045 484 165 F CFP puisque son résultat d'exploitation se trouve être en déficit de plus de 1 milliard de francs (1,071 milliard F CFP, très exactement).

Une entreprise telle le groupe OPT ne peut, me semble-t-il, asseoir sa viabilité sur le temps en se satisfaisant du seul rendement de ses produits financiers. En réponse à une question posée lors de la discussion de ce rapport en commission et relative à la variation négative du fonds de roulement du groupe à hauteur de 3 276 397 065 F CFP, le président-directeur général de l'OPT a implicitement reconnu que, sans changements organisationnels, économiques et financiers, le résultat net de l'OPT descendrait aux abîmes, confirmant ainsi la tendance baissière perceptible observée maintenant depuis plusieurs années. Par ce biais, il justifiait ainsi la fusion des entités Télécoms de l'Office des postes et télécommunications et de Vini pour donner naissance à un nouvel opérateur Onati, et légitimait le regroupement des activités postales et du service financier au sein d'un nouvel opérateur Fare Rata, fusion et regroupement effectifs depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sans reprendre mon intervention en cette assemblée portant principalement sur la rentabilité des investissements réalisés, intervention restée par ailleurs sans réponses, je souhaite préciser aux représentants présents que le Tahoeraa Huiraaatira est bien évidemment favorable à une réduction de la fracture numérique entre les archipels et Tahiti. Toutefois, l'Internet ne relevant pas du service public mais d'un domaine soumis à la concurrence, cette réduction ne doit pas et ne peut pas se faire au détriment d'une rentabilité anticipée, contrairement aux propos tenus en commission.

Dans ce cadre, pourrait-on, Monsieur le vice-président, afin de mieux cerner les défis en termes d'exploitation auxquels le groupe OPT devra faire face dans les cinq années à venir, disposer d'un résumé des plans d'affaires ayant justifié ces investissements, tout comme pourrait nous être communiqué les avantages et inconvénients financiers ayant motivé le choix du câble *versus* le satellite. Connaître permet souvent de mieux comprendre et comprendre mieux défendre parfois.

Pour terminer, nous voudrions nous associer à la demande formulée par le président-directeur général du groupe de voir le code des postes et télécommunications être vu de fond en comble afin, d'une part, de pouvoir règlementairement faire face aux bouleversements technologiques disruptant notre économie, d'autre part de rendre active en Polynésie française la notion de service universel et définir son financement ; et enfin, de développer tous azimuts l'administration numérique, en particulier dans les domaines de la santé, du commerce et de l'éducation, développement sans lequel ces investissements n'auront pas fait montre de leur complète utilité.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Salmon.

La parole est à l'intervenant du Tavini Huiraaatira, Madame Atger.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le vice-président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les représentants, cher public, *bonjour et bonne année.*

Par lettre du 2 novembre 2018, le Président de la Polynésie française a fait parvenir aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 de l'Office des postes et télécommunications et affectation du résultat.

L'exposé des motifs accompagnant la lettre ci-avant citée va relever les faits marquants de l'exercice 2017 :

- Ambition 2020. Il s'agit d'un plan quinquennal fixant les orientations stratégiques du groupe OPT. Plus précisément, l'OPT va devenir la Holding OPT qui conservera un certain nombre d'activités telles que le pilotage de la stratégie, le contrôle des objectifs, la consolidation du budget du groupe et la gestion des services partagés. Quant aux activités de télécommunication et des activités postales et bancaires, elles seront séparées et confiées à deux filiales : un opérateur télécom intégré (Onati) rassemblant les activités de la SAS Vini et celles de la direction des télécoms de l'OPT ; et un opérateur des services postaux et bancaires (Fare Rata) regroupant les activités postales et bancaires de l'OPT. Le début d'activité de la Holding OPT, de l'Onati et de Fare Rata a été fixé au 1^{er} janvier 2019.

- Système de communication par câble à haut débit dénommé Natitua, reliant Tahiti à une partie des îles Marquises et des Tuamotu. Ce projet de câble, qui a été estimé à 6,500 milliards de francs Pacifique, vient réduire la fracture numérique croissante entre les îles. Dans le cadre de son financement, une demande d'aide fiscale à l'investissement Outre-mer sur la partie relative au système de câble a été faite à l'État, lequel a par ailleurs accordé une subvention de 367,500 milliards de francs Pacifique pour le financement des stations, pylônes et faisceaux hertziens.

- Projet d'un second câble international dénommé Manatua. Après le câble sous-marin Honotua reliant Tahiti à Hawaii, il s'agit ici de la construction d'un second câble entre Tahiti et les îles du Pacifique (Niue, îles Cook et îles Samoa) pour un coût global évalué à 5,300 milliards de francs Pacifique.

- Immeuble Tua Rata. L'OPT s'est installé dans ses nouveaux locaux en octobre 2018, étant précisé qu'une partie de l'immeuble a été cédée à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui.

- Création de la SAS Pacific Cash Services. Il s'agit d'une société dont l'objet est d'assurer le transport de fonds et de traitement des valeurs des sociétés du groupe OPT.

L'exposé des motifs citera également un litige concernant le placement des fonds déposés par les particuliers au compte des chèques postaux (CCP) qui avait essuyé un refus de l'administrateur général des finances publiques. À ce jour, ces fonds ne peuvent être placés qu'en valeurs d'État ou garanties par l'État, et non faire l'objet d'un placement auprès de la banque Socrédo. Sera également évoqué un autre litige avec l'opérateur Pacific Mobile Telecom (PMT) qui s'est réglé par un protocole d'accord transactionnel en juillet 2017.

Sur l'examen des états financiers de l'OPT, des explications ont été données lors de la réunion de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat du 10 décembre 2018.

Ainsi, sur la variation du fonds de roulement qui affiche -3 276 397 065 francs Pacifique, il a été précisé que cette baisse du fonds de roulement serait consécutive à un décaissement pour la fourniture du câble Natitua et à des avances en compte courant pour la SCI Fare Rata dans le cadre de la construction de l'immeuble Tua Rata. Mais la défiscalisation nationale et la subvention numérique pour le câble Natitua ainsi que la vente d'une partie de l'immeuble Tua Rata à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui vont venir compenser ces dépenses.

Comme indiqué ci-dessus à la rubrique « Ambition 2020 », le groupe OPT sera réorganisé à compter du 1^{er} janvier 2019, avec la Holding OPT et ses deux filiales : Onati rassemblant les activités de la SAS Vini et celles de la direction des télécoms de l'OPT et Fare Rata regroupant les activités postales et bancaires de l'OPT.

Selon les explications données lors de la réunion de la commission législative du 10 décembre 2018, si la première filiale pourrait avoir des comptes équilibrés, il n'en sera pas de même pour la filiale Fare Rata. C'est ce que la représentante Valentina Cross avait relevé lors de l'examen du 15 novembre 2018 par l'assemblée de la Polynésie française du projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2009-21 du 7 décembre 2009 relative au cadre réglementaire des délégations de service public de la Polynésie française et de ses établissements publics. Elle avait d'abord souligné que c'était uniquement en relation avec les orientations stratégiques du groupe OPT au sein d'un premier plan quinquennal, Ambition 2020, que s'inscrivait cette modification de texte. Elle avait ensuite cité des interrogations des membres du Conseil économique, social et culturel (CESC) rapportées dans l'avis n° 4 du 17 octobre 2018 publié au *Journal officiel* du 23 octobre 2018, notamment sur l'aspect financier, comme la question des aides publiques qui pourraient être octroyées aux filiales de droit privé pour l'exécution de missions de service public notoirement déficitaires (télécommunications vers les îles éloignées, services postaux et bancaires, services liés au handicap, etc.). Il faut croire que les membres du CESC avaient vu juste puisque les représentants de l'OPT avaient avoué que le projet de budget pour l'exercice 2019 prévoit effectivement une enveloppe de 500 à 700 millions de francs Pacifique, au titre des services postaux et financiers uniquement, car structurellement déficitaires.

Et je ne parle pas ici de la réduction de la fracture numérique entre les îles par la mise en place du câble à haut débit (Natitua) qui aura un coût certain et que le Pays sera amené à subventionner demain.

Mais, comme nous sommes sur les comptes de l'exercice 2017 qui ont reçu un vote favorable, à l'unanimité des membres de la commission, je ne peux que voter pour ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame Atger.

La représentation n'ayant plus d'interventions, la parole est à Monsieur le vice-président, s'il le souhaite.

M. Teva Rohfritsch : Oui, merci, Monsieur le président de la commission permanente, ne serait-ce que déjà pour vous souhaiter aussi une bonne et heureuse 2019, à vous et à l'ensemble des représentantes et représentants ici présents, aux membres du public, à la presse qui nous suit et aux internautes bien entendu. *Bonne année !* Que cette année soit studieuse, efficace, vigoureuse et, on l'espère, utile à tous les Polynésiens. C'est ce que l'on souhaite, en tout cas.

Merci pour vos interventions sur ce dossier, de tous les groupes qui, si je le comprends bien, soutiennent et vont voter favorablement ces comptes annuels de l'exercice 2017 qui sont portés à votre approbation.

Je vois que le débat a été assez fourni en commission et que vous avez obtenu un certain nombre de réponses.

Je prends note néanmoins que Monsieur Salmon souhaite avoir peut-être davantage d'informations sur les choix stratégiques qui ont été faits entre le câble, les satellites. Et ce que je vais proposer, c'est de me rapprocher de Madame Teaha qui la présidente de la commission et qui est également administrateur de l'Office pour qu'elle organise, en relation avec la direction de l'Office, une séance particulière d'information parce que je pense que c'est une information effectivement légitime qui doit être portée à la connaissance de la représentation de notre assemblée, pour pouvoir en tout cas vous signifier les éléments qui ont éclairé les choix, parce que c'est cela qui est demandé, entre cette

stratégie de câbles sous-marins et, en face, la technologie satellitaire et, bien entendu, les éléments financiers qui sont liés parce que cela fait partie des éléments qui ont porté le choix.

Donc, je propose de saisir, au nom de ce qui a été demandé là, la présidente de la commission, représentant également l'assemblée au conseil d'administration de l'OPT pour que l'on puisse organiser ou carrément une séance avec le PDG, mais peut-être déjà une note d'explications qui peut appeler, en fonction de vos souhaits, une séance particulière de la commission, de manière à ce que vous puissiez être éclairés utilement sur le sujet.

Je n'ai pas vraiment noté de questions dans les interventions qui se sont produites, mais c'est vrai que nos rapporteurs avaient fait un travail, je pense, utile et pédagogique déjà, et les interventions de Monsieur Jean-François Martin et de l'équipe de l'OPT ont pu répondre utilement aux questions en commission.

Je voudrais réagir aux derniers propos de Madame Atger qui a raison de le signaler, mais cela a été dit, — je crois — par tous les intervenants, l'OPT arrive à un tournant. D'ailleurs, c'est une réflexion globale que l'on doit avoir sur l'introduction de la concurrence dans notre pays parce qu'effectivement, un certain nombre de services à l'échelle de la Polynésie française faisaient l'objet d'une péréquation par les opérateurs qui en étaient en charge.

C'est le sujet des télécommunications et des postes, des services financiers et bientôt, celui d'Air Tahiti et du domestique. C'est-à-dire que, dès lors que nous avons un choix de société qui est d'offrir la même qualité de service ou une qualité de service d'un niveau acceptable sur l'ensemble du pays à des coûts et des tarifs quasi-équivalents à ceux de Tahiti, cela suppose qu'à un moment, il y a quelqu'un qui paye la différence. L'ancien système, par le biais de péréquation tarifaire, faisait en sorte finalement que les clients payaient cette péréquation puisque les tarifs étaient plus élevés, et effectivement, en payant plus cher, l'OPT finançait les activités dites déficitaires puisqu'il y a moins d'activités et parce qu'il y a moins de personnes dans les îles avec un éparpillement que l'on connaît et qui est dû à notre géographie.

L'introduction de la concurrence, et la concurrence se positionnant sur les services avec une baisse tarifaire généralisée et venant bien sûr dans ce qu'on appelle les marchés « vache à lait », c'est-à-dire là où nous n'avons plus qu'à prendre la ressource qui est disponible et donc se battre par le biais de tarifs sur les marchés, en particulier ceux des Îles-du-Vent où il y a plus de monde, amène forcément la question du financement des activités déficitaires dans les îles. Et ce qui n'est pas ou plus financé par le client au travers d'une politique tarifaire qui permettait cette péréquation, demain, va l'être par le contribuable. Et, c'est effectivement le tournant auquel est confronté l'OPT, mais plus largement la Polynésie, dans cette ouverture à la concurrence généralisée qui a été opérée.

Je crois qu'au-delà de l'OPT, cela doit nous amener, aussi bien les décideurs que les élus, à cette réflexion globale de ce que l'on souhaite, pour l'avenir, faire porter sur le contribuable ou dans le cadre d'une activité commerciale sur une politique de péréquation au travers d'une tarification commerciale.

Ce sont des sujets de fond et effectivement, je crois qu'il faut éviter les copier-coller parce qu'il y a peu de géographie comme la nôtre et nous avons peu d'exemple dans le monde, notamment, de pays ou d'États qui ont à relever de tels défis sur une surface de 5,5 millions de km² d'océan. On doit pouvoir faire en sorte que nos populations puissent communiquer, se transporter, accéder aux nouvelles technologies sur n'importe quel point habité de la Polynésie française. Ce sont des défis énormes et je crois qu'au travers de cette lisibilité, de cette transparence des prix que va introduire la nouvelle organisation de l'OPT, nous avons du coup l'occasion de toucher du doigt, concrètement, le coût du service public ou le coût des choix politiques que nous faisons en matière de service public dans nos îles. En même temps, en réponse à une légitime attente des populations concernées, qui souhaitent aussi, en tout point de la Polynésie, pouvoir accéder à un certain nombre de services.

Cela passe peut-être aussi — et Monsieur Salmon l'a dit — par la redéfinition du périmètre de ce que l'on appelle du coup le service public, dès lors qu'on fait porter par la collectivité son financement. Soyons clairs alors jusqu'au bout ! Et effectivement, cela peut passer par la mécanique budgétaire et par l'allocation de subvention et du coup, de financement par le contribuable de ce delta que l'on constate dans les comptes de nos opérateurs qui essaient tant bien que mal d'assurer ce service au meilleur coût possible, mais qui font face à des défis en matière d'éloignement et de morcellement de ces infrastructures.

Aujourd'hui, il y a des zones entières en France qui ne sont pas couvertes par internet ou même par des réseaux de télécommunications mobiles, ce qui a fait l'objet de mobilisation — en particulier de « gilets jaunes ». Ce n'est pas le seul sujet des « gilets jaunes », mais ça l'est. Il faut savoir quand même qu'en Polynésie française nous sommes plutôt en avance et grâce aux efforts faits par l'OPT en son temps, pour faire en sorte qu'il n'y ait que très peu de zones non couvertes et que partout dans les îles on puisse avoir accès à internet et à la téléphonie mobile. Mais, on constate aussi que la concurrence ne vient pas s'installer là-bas et qu'il faut donc bien pouvoir continuer à la fois à financer les infrastructures, et c'est ce que fait l'OPT en dépit de cet environnement concurrentiel, en continuant à investir dans des câbles qu'ils soient domestiques ou internationaux, tout en se battant sur les marchés prospèrent que sont ceux des Îles-du-Vent, sur les tarifs.

C'est pour cela que cet exercice 2017 se solde positivement, mais on doit s'attendre sur les années à venir, compte tenu de la nouvelle organisation que nous avons choisie au conseil d'administration de l'OPT, d'avoir aussi une vérité des coûts, en tout cas une plus grande transparence de ces coûts et du coût du service public que l'on souhaite apporter dans les îles. Et cela passera certainement par la redéfinition ou en tout cas la revalidation de cette notion de service public et du niveau de service que l'on souhaite apporter puisque en face, dorénavant, il faudra aussi mettre les moyens publics pour pouvoir l'atteindre et ne plus compter simplement sur l'OPT qui, aujourd'hui, se bat contre la concurrence.

Monsieur le président, j'ai été un peu long, mais c'était l'occasion aussi de parler de ces problématiques qui, je crois, sont partagées par beaucoup d'entre vous et qui ont été évoquées par Monsieur Jean-François Martin en commission. Merci en tout cas pour le soutien unanime des groupes et merci à notre majorité, en particulier, pour son soutien.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N° 139-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 DE L'ÉTABLISSEMENT TAHITI NUI AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Tepuaraurii Teriitahi.

Le président : Nous passons au deuxième dossier. Il s'agit du rapport n° 139-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'établissement Tahiti Nui Aménagement et Développement et affectation de son résultat.

Monsieur le vice-président, nous pouvons passer directement à la présentation également ? J'invite Madame le rapporteur, Tepuaraurii Teriitahi, à présenter son rapport et notamment les travaux issus des échanges qui ont eu lieu en commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

— Présentation des travaux en commission législative —

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant. On va commencer par l'intervention du Tavini Huiraatira, puis continuer avec celle du TAPURA HUIRAATIRA et, enfin, terminer par celle du Tahoeraa Huiraatira.

Je donne la parole à l'intervenant du Tavini Huiraatira, Madame Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le vice-président, chers collègues, par lettre n° 6455/PR du 21 septembre 2018 le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'établissement Tahiti Nui Aménagement et Développement et affectation de son résultat.

Rappelons brièvement que l'établissement public Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) a pour mission de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinée à un usager public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française et de concourir aux opérations de mises en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française.

Aussi, l'examen en détail du compte financier de cet établissement nous fait apparaître au niveau de ses moyens financiers une diminution vertigineuse du montant des subventions du pays passant en 2015 de 1 411 236 100 F CFP à 252 103 413 F CFP en 2017 faisant ainsi baisser le montant global de l'ensemble des recettes pour la même année à 2 792 328 771 F CFP.

Cependant, heureusement qu'à la clôture de l'exercice 2017, le compte financier présente des résultats plutôt équilibrés dans l'ensemble, particulièrement au niveau de la section de fonctionnement dont les dépenses de 942 983 341 F CFP sont inférieures aux recettes de 1 048 985 532 F CFP alors que dans la section d'investissement, il paraît un résultat déficitaire de 35 598 392 F CFP.

Ceci étant dit, il faut surtout souligner que le compte financier toute section confondue affiche un résultat excédentaire avec un solde de 70 403 790 F CFP.

Par conséquent, ce résultat excédentaire entraîne de ce fait une augmentation du fonds de roulement de l'établissement, qui s'établit à 1 897 187 022 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2017.

C'est la raison pour laquelle le Tavini Huiraatira vote favorablement à ce projet de délibération.

Merci.

Le président : Merci, Madame Atger-Hoi.

La parole est à l'intervenant du TAPURA HUIRAATIRA, Monsieur Frédéric Riveta.

M. Frédéric Riveta : Monsieur le Président, *bonjour.*

Monsieur le ministre, Monsieur le vice-président, chers collègues *bonjour à tous.*

En ce qui concerne l'approbation du compte financier 2017, sur le plan strictement financier, il n'y a pas grand-chose à redire, sinon que le résultat global de l'année considérée est excédentaire de

70 403 799 F CFP, ce qui conforte encore un peu plus le fonds de roulement à hauteur de 1,9 milliard de F CFP. Ce matelas de crédit plus que confortable s'explique simplement par le fait que TNAD, dans le cadre d'opération en maîtrise d'ouvrage déléguée, doit s'acquitter des dépenses auprès des entreprises avant de se faire rembourser. Ce qui peut prendre plusieurs mois.

S'agissant des charges de l'établissement, en fonctionnement comme en investissement, pour un montant global supérieur à 2,7 milliards F CFP illustre bien l'extrême diversité des missions confiées à TNAD. En fonctionnement, il est en quelque sorte le gardien du patrimoine foncier du Pays. C'est le cas notamment pour les sites de l'ex-Club Med de Moorea ou celui du futur Village tahitien à Outumaoro dont l'entretien est régulièrement assuré en attendant le lancement des projets à vocation touristique. En investissement, à présent, les compétences de TNAD sont sollicitées autant pour construire que pour démolir. Pour la bonne cause naturellement !

Aussi, nous pouvons tous nous féliciter du résultat obtenu par la renaissance de l'ancien immeuble Van Bastolaer au profit des jeunes étudiants ou encore de la disparition de l'ex-hôtel Royal Papeete au front de mer, deux édifices de la collectivité qui avaient été acquis à grand frais voilà plus d'une décennie, sans réelle finalité derrière.

Pour l'heure, aucun candidat ne semble réellement intéressé pour l'emplacement situé face à la gare maritime, d'où le lancement d'un second appel à projet. En revanche, un complexe hôtelier trois étoiles, de plus de 40 chambres, va belle et bien voir le jour à la place du Cook's Bay de Moorea. Un bail de 40 ans extensible à 70 ans a été signé entre TNAD et les investisseurs locaux. Une bonne nouvelle pour l'île sœur qui, comme chacun le sait, manque cruellement de chambres disponibles en saison haute.

Enfin, je conclurai mon intervention en affirmant que le Village tahitien est en marche. En fait, comme l'a indiqué le directeur de TNAD en commission législative, « *les investisseurs sont pressés de démarrer* ». La signature du contrat définitif devrait intervenir au plus tard le 22 mars 2019, mais tout est fait à raison des réunions techniques et juridiques programmées tous les 15 jours pour avancer cette date le plus tôt possible.

Je peux même vous dire qu'une zone, le lot 5D très précisément correspond à l'ancien *drive-in* sur une superficie de 20 000 hectares, a clairement été identifiée pour accueillir la toute première résidence hôtelière de 300 à 350 clés, et ce, avant même que le Pays ne vienne à bout de tous les aménagements nécessaires qu'il s'agisse du traitement des eaux pluviales, des remblais et autres travaux de génie maritime qui devraient s'étaler pendant deux ans et demi.

Chers collègues, voilà les quelques éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance, et je vous invite à voter le compte financier 2017 de Tahiti Nui Aménagement et Développement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Riveta.

La parole est à l'intervenant du Tahoeraa Huiraaatira, Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, cher public, *bonjour*.

L'établissement public intitulé Tahiti Nui Aménagement et Développement, créé pour procéder ou contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments ou aménagement destinés à l'usage public en Polynésie, puis concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine

immobilier de la Polynésie, bénéficie, selon le rapport d'exercice 2017 qui nous est soumis, d'un budget de 2 792 328 771 F CFP, provenant, pour 9,02 % d'une subvention d'investissement du Pays, 37,42 %, d'avances et débours sur conventions de mandat pour le compte du Pays, 24,41 % de taxes affectées, 1,25 % de ressources provenant de la vente de prestations de services, et 7,28 %, de diverses autres ressources, et 20,62 % d'opérations d'ordre (sorties d'actifs, amortissements, provisions...). Les dépenses de l'établissement se sont élevées à 2 721 924 972 F CFP.

Il en résulte un résultat excédentaire de 70 403 799 F CFP, le fonds de roulement étant de 1 897 187 022 F CFP, et le résultat d'exploitation, d'un montant de 106 002 191 F CFP, étant affecté au crédit du compte « Autres réserves ».

Les résultats comptables de cet établissement sont tout à fait sains et n'appellent pas de remarques de ce chef.

Ce sont d'autres points qui nous préoccupent. Parmi les réalisations de TNAD de l'année 2017, il est indiqué : le transfert de propriété des parcelles de la SCI Ariitu, par procédure d'expropriation, l'aménagement de deux parcs publics au bénéfice de la population, dans l'attente du développement des projets sur les emprises foncières d'Outumaoro et de Moorea, la déconstruction de l'ex-hôtel Royal Papeete pour un appel à projet lancé en 2018, la cession du projet de logements Pape Ora au profit d'un promoteur privé et le lancement d'un appel à projet visant à rénover l'ancien hôtel Cook's Bay à Moorea en vue de l'ouverture d'un hôtel de 42 chambres.

Volontairement, nous avons fait une place à part au projet touristique « Le Village tahitien », dont il est indiqué qu'une nouvelle gouvernance a conduit à l'organisation et au lancement d'une nouvelle procédure d'appel à projets, pour 6 des 16 lots retenus, suite à de nouvelles études de programmation.

Aux termes du rapport, les investissements en maîtrise d'ouvrage propre s'élèvent à 684 993 031 F CFP, les investissements en maîtrise déléguée à 939 580 467 F CFP, et en investissements propres à 3 173 382 F CFP. Nous avons retenu ces quelques chiffres, parmi beaucoup d'autres, car nous sommes un peu surpris par l'importance des sommes relevées et le faible volume des réalisations. Certes, nous ne méconnaissons pas la lenteur des procédures, s'agissant du foncier et des constructions, mais nous nous étonnons de ce que le projet « le Village tahitien », qui dure depuis fort longtemps, sous une autre appellation, et pour lequel des études ont été faites puis abandonnées, pour plus de 101 000 000 F CFP, fasse l'objet de nouvelles études.

Cet exemple n'est pas le seul, sinon par son ampleur, et si nous sommes heureux d'apprendre qu'un protocole d'accord a été signé avec le groupement d'investisseurs en août 2018, notre joie retombe lorsqu'il est mentionné que la finalisation du contrat définissant les règles d'aménagement, est fixée au 22 mars 2019.

Par ailleurs, le Pays, qui prendra en charge les travaux d'assainissement des eaux pluviales sur l'ensemble de la zone, fixera également des traits de côte nécessaires à la délimitation des remblais, étant précisé qu'une marina est aussi envisagée. Les études liées aux remblais sont en cours, toujours selon le rapport, et les travaux commenceront avant la fin de l'année 2019, pour une durée estimée à 30 mois.

Parmi les différents projets toujours en cours, le Pôle santé mentale, d'un montant conséquent de 3,2 milliards F CFP, accuse un an de retard, suite à un différend avec l'entreprise retenue pour réaliser des parkings souterrains, est-il précisé...

Ce ne sont que des exemples qui nous amènent à nous interroger sur la volonté de réalisation des projets, alors que l'établissement TNAD devrait être le moteur de grands travaux de la Polynésie et impulser une dynamique qui ne transparaît nullement dans la présentation de ce rapport, et nous le regrettons...

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame Le Gayic.

Puisque nous n'avons plus d'interventions, j'invite Monsieur le vice-président à prendre la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président.

Nous sommes dans un exercice connu, circonscrit et je vois que chacun des groupes reste-là, pour le coup, dans sa logique propre.

Je voudrais quand même, sur les propos de Madame Le Gayic, lui retourner la question. Elle s'étonne qu'il y ait de nouvelles études menées alors qu'il y en a eu par le passé, qui étaient menées. On peut s'interroger sur l'intérêt des nouvelles études ou sur les résultats des précédentes. On peut regarder le verre des deux côtés... Vous avez raison de vous questionner. On peut se demander alors où sont passées les anciennes études et à quoi elles ont servi.

Et puis, vous nous dites que votre joie est retombée lorsque vous avez appris que le 22 mars était l'échéance du protocole d'engagement. Mais c'est annoncé depuis le début. Je m'étonne qu'une joie soit montée puis soit retombée, puisqu'en fait c'est un calendrier qui est connu de tout le monde. Le gouvernement agit en toute transparence.

Le protocole d'engagement a été signé avec les *Maori* et nous avons 200 jours pour conclure.

Et comme je l'ai toujours annoncé, nous ne braderons pas ce site. C'est le seul site que nous avons d'intérêt touristique majeur sur la côte ouest de Tahiti, et je suis intransigeant notamment sur les garanties financières que doivent apporter les porteurs de projets tels que c'est prévu dans le protocole d'engagement. TNAD poursuit ses rencontres et ses négociations, et nous les mènerons jusqu'au 22 mars. Arrivé à cette échéance, notre représentation, et la population le saura aussi, si elles ont abouti favorablement ou pas. Mais, il n'est pas question effectivement de courir après — on va dire — un projet factice. Ce qui est important, c'est qu'il y a un projet pertinent, réaliste, et surtout financé qui se fasse sur « Le Village tahitien ». C'est donc pour cela que les discussions se poursuivent et elles se poursuivent normalement aujourd'hui. Je sais qu'il y a beaucoup de rumeurs autour de cela, mais on ne gouverne pas avec les rumeurs. Nous sommes donc dans les discussions.

Vous avez évoqué aussi... Mais sans attendre, et on l'avait annoncé dans le cadre du débat budgétaire 2019, TNAD est en train, effectivement, de travailler sur le trait de côte, contrairement à l'ancien projet. Il ne s'agit pas de faire un remblai pharaonique sur le lagon de Punaauia. Il s'agit justement de rétablir simplement le trait de côte qui était en vigueur avant la construction de la piste de Tahiti-Fa'a'a puisque l'armée, à l'époque, avait prélevé, notamment dans cette baie de Vairai, les matériaux nécessaires au remblai de la piste. Nous, nous souhaitons rétablir la baie naturelle qui existait avant ce prélèvement, ce qui offrira au projet, une surface pertinente — à notre sens —, plutôt que d'aller faire un trait droit qui allait rejoindre la pointe Tataa comme c'était prévu du temps du Mahana Beach, qui là, allait mobiliser des millions et des millions de mètres cube de remblai au détriment de la préservation de l'environnement. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Et vous dire aussi, qu'effectivement, les études sur les eaux pluviales sont menées. Mais là, en vue de la réalisation d'ouvrage, on l'espère dès cette année, de manière à ce que, — au-delà même du projet d'ailleurs —, c'est un sujet pour toute la zone. On le voit, dès qu'il pleut, il faut que les eaux pluviales qui descendent des montagnes soient canalisées et traitées. Effectivement, c'est le Pays qui assume cela.

Sur le PSM, vous l'avez évoqué, ce n'est pas que TNAD ne veut pas avancer, c'est qu'il y a un litige avec l'entreprise chargée d'une première partie de ce marché, et il est en passe d'aboutir à des décisions. Malheureusement, ça c'est les aléas des gros travaux comme cela, il peut y avoir des litiges.

Et sachez en tout cas, que ça n'est pas la volonté de TNAD — ni du gouvernement — de ralentir, bien au contraire, mais il y a aussi une loi à respecter et un droit à la contradiction fait par le détenteur dudit marché. Par contre, nous prendrons nos responsabilités et nos décisions.

Aussi, vous savez quand même, que sur le pôle de « santé mental », on est sur un terrain particulier, à côté de l'hôpital qui est en opération, et qu'en particulier sur les techniques qui sont déployées pour pouvoir réaliser des constructions en sous-sol, c'est précisément sur ces techniques-là qu'il y a eu débat. Et en fonction des options qui sont retenues, il y a plus ou moins de nuisances sur le voisinage, et en particulier sur l'hôpital. Mais, en même temps, il s'agit de ne pas sacrifier la solidité de l'ouvrage qui est prévu et ni les coûts tels qu'ils avaient été prévus initialement.

Donc, sans rentrer plus dans le détail, c'est pour cela qu'effectivement il y a des discussions assez âpres, puisqu'on est sur un gros projet, vous l'avez signalé. Mais sachez que le gouvernement et TNAD prendront leurs responsabilités et décisions incessamment pour faire en sorte que l'on ne soit plus à débattre mais qu'il y ait si nécessaire un démarrage des travaux dans un calendrier qui sera renouvelé.

Voilà ce que je peux vous dire. On a un bel outil aujourd'hui. TNAD, à un moment, était, vous le savez, en question sur son positionnement. Cela a été aussi, à une autre époque, un grand outil utilisé par l'ancien Président de la Polynésie. On a souhaité rationaliser l'établissement. Et, aujourd'hui, TNAD œuvre sur beaucoup..., vous en avez cité quelques-unes, mais y en a beaucoup d'autres, en tant que MOD sur un certain nombre de projets portés par différents ministères qui, en quelque sorte, est notre prestataire interne de services. Et nous nous appuyons beaucoup sur TNAD sur des projets très divers, qu'ils soient culturels, qu'ils soient de construction de logements pour nos étudiants, que ce soit pour des opérations comme le Village tahitien. Donc, il y a une équipe volontaire là-bas, mobilisée autour de Rémi Grouzelle, le nouveau directeur, et j'ai bon espoir qu'effectivement, avec TNAD, on puisse encore développer, comme vous appelez de vos vœux, les investissements en Polynésie pour créer de l'activité économique ou pour mieux loger nos étudiants en particulier.

Voilà ce qu'on peut vous dire. Et j'espère qu'on aura un soutien unanime sur ce compte financier, car je pense que ça serait soutenir aussi toutes les équipes qui sont là-bas et qui se donnent corps et âme pour faire en sorte que les projets du Pays sortent.

Merci en tout cas.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Merci, Monsieur le vice-président, pour vos interventions et à bientôt.

Monsieur le ministre, *recevez nos salutations et bonne année.*

RAPPORT N° 179-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'OFFICE POLYNÉSIEN DE L'HABITAT POUR L'EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Patricia Amaru.

Le président : Nous passons au troisième dossier, le rapport n° 179-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2017 et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre, on peut présenter directement ou bien vous voulez prendre la parole avant ?

M. Jean-Christophe Bouissou : Juste quelques mots d'abord, Monsieur le président, pour vous remercier pour vos vœux et puis adresser également mes meilleurs vœux à l'ensemble de la représentation de l'assemblée, et en particulier aux membres de la commission permanente. Je suis content d'être parmi vous avec quelques collaborateurs de l'OPH qui m'accompagnent, de même que du ministère.

Nous allons discuter ce matin sur le dossier concernant les comptes financiers de 2017 de l'OPH. Vous verrez, comme pour les représentants qui ont participé à la commission portant sur ce sujet, une nette amélioration de la situation financière de cet établissement public qui s'est retrouvé il y a quelques années un peu en difficulté avec une production qui a pratiquement cessé, notamment en matière de production d'habitat dispersé. La situation est redevenue meilleure. Elle est encore meilleure en 2018 lorsqu'on regarde le taux de liquidation effectué par cet établissement et les crédits surtout qui sont dévolus et qui sont inscrits par le Pays dans son budget.

C'est beaucoup grâce à vous si l'établissement aujourd'hui a la capacité de pouvoir répondre à ses missions et à réaliser l'ensemble des travaux, que ce soit sur de l'habitat groupé ou que ce soit sur de l'habitat dispersé, de même que les aides en matériaux qu'on apporte au niveau des familles.

Donc, je voudrais simplement dire ceci en préambule, et puis passer tout de suite sur la suite de nos travaux.

Le président : Merci bien.

J'invite Madame le rapporteur, Madame Patricia Amaru, à présenter son rapport, et notamment les travaux issus des échanges qui ont eu lieu en commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat.

M^{me} Patricia Amaru, rapporteure : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Madame Amaru.

Je vous propose l'ordre de passage suivant : nous allons commencer par l'intervenant du Tahoeraa Huiraaatira, puis continuer avec celui du Tavini Huiraaatira et terminer avec celui du TAPURA HUIRAATIRA.

J'invite l'intervenant du Tahoeraa, Madame Terooatea, à bien vouloir prendre la parole.

M^{me} Sylviane Terooatea : Monsieur le président, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, Madame la secrétaire générale, cher public, chers internautes, *bonjour.*

L'Office polynésien de l'habitat, établissement public du Pays, a pour objet de construire des logements pour le bénéfice de la population aux revenus les plus modestes. Depuis sa création, en février 1979, il est devenu un instrument incontournable de la politique économique et sociale de la Polynésie, reflétant les tendances à la hausse et à la baisse de l'économie du pays.

La présente délibération porte sur l'approbation des comptes financiers de l'OPH pour l'exercice 2017. Nous sommes heureux de constater un redressement des comptes de l'OPH pour cette année, dû à plusieurs facteurs, notamment une forte augmentation tant de son activité que de son bénéfice d'exploitation et des produits exceptionnels.

Il est à souligner un travail important de régularisation de la comptabilité qui a permis, outre une plus grande rigueur dans la tenue des comptes déjà entreprise mais poursuivie, de dégager des produits exceptionnels pour 792 millions F CFP. L'OPH a ainsi dégagé en 2017 un bénéfice de 875 000 000 F CFP, chiffre record selon le rapport, malgré une augmentation de ses dépenses de fonctionnement de 36 %.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de ces résultats qui montrent un accroissement de la richesse du pays et son désir d'en faire bénéficier les plus démunis, plusieurs questions nous préoccupent néanmoins. Qu'en est-il du devenir du parc ancien de l'OPH ? Il avait été envisagé l'accession à la propriété des locataires les plus anciens et certaines de ces opérations sont intervenues. En est-il de même aujourd'hui ? Quelle est la position du gouvernement sur cette question qui répond à l'aspiration profonde de la population d'avoir un chez soi.

Dans le même ordre d'idée, la rénovation de ce parc ancien est-elle réalisée ? Je pose la question en voyant l'état de délabrement de certains immeubles dans lesquels vivent, malheureusement, de nombreuses familles et des familles nombreuses. L'effondrement de deux immeubles à Marseille et l'évacuation des bâtiments destinés au logement de Teiato pour cause de graves malfaçons sont là pour nous rappeler l'importance de l'entretien des locaux dans lesquels vivent des personnes, déjà défavorisées.

L'habitat dans les îles constitue également une de nos préoccupations. Si Tahiti est très bien desservie en logements construits par l'OPH, il ne semble pas qu'il en soit de même dans les îles, même si des aides en matériaux y sont accordées. Un projet d'acquisition de parcelles privées pour la construction avait été envisagé. Ce projet est-il réalisé ? Cette acquisition permettrait la construction de logements en habitat dispersé, pour le bien-être de la population, notamment celle des îles éloignées.

Enfin, notre attention va vers les familles les plus pauvres. En effet, la tendance est de construire des logements dits « intermédiaires », d'une catégorie supérieure aux logements sociaux. Si nous comprenons ce souci de construire des logements de meilleure qualité qui préservent la dignité des familles par ailleurs soutenues par les aides au logement dont la procédure a été facilitée par diverses mesures récemment votées, force est toutefois de constater qu'il existe encore des nombreuses familles sans revenus qui ne peuvent plus payer leur loyer et qui vivent dans des conditions indécentes. Y a-t-il un accompagnement de ces familles qui comportent des enfants qui sont l'avenir de la Polynésie ?

Certes, il s'agit là d'un problème bien plus vaste que l'approbation des comptes de l'OPH qui nous est soumise aujourd'hui, mais il en fait partie car il ne peut faire l'objet que d'une réflexion mettant en cause plusieurs ministères. Nous devons en conséquence rester vigilants sur cette question.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Terootea.

J'invite Madame Tevahitua à prendre la parole.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, Monsieur le ministre ; Madame la ministre également, *bonjour*. Merci de votre présence parmi nous, aujourd'hui.

Nous sommes saisis d'une demande d'approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Office polynésien de l'habitat (plus communément appelé OPH) et de l'affectation de son résultat. Il s'agit là d'un exercice annuel récurrent et valable pour les très nombreux entités et établissements publics dont notre assemblée assure la surveillance et la gouvernance comptable et financière.

Créé il y a une quarantaine d'années, l'OPH est l'opérateur principal du Pays pour la mise en œuvre de sa politique en faveur du logement social. Cet établissement public remplit-il bien les missions qui lui sont dévolues ? Telle est la question que nous sommes en droit de nous poser.

Le dernier rapport d'observations de la Chambre territoriale des comptes rendu en 2012 sur la gestion de l'OPH était consacré à la période de 2002 à 2011 et le bilan qui en ressortait était plutôt pessimiste.

1) Ainsi, « les objectifs assignés à l'OPH n'ont pas été atteints, laissant les besoins en matière de logement social sans réponse efficace ».

« De 2002 à 2011, la moyenne annuelle de logements groupés livrés a été de 72 et celle de *fare* (NDT, *logements*) sociaux de 259 ». De même, les zones de résorption de l'habitat insalubre (RHI) n'ont pas avancé. Et pour couronner le tout, plus du tiers du parc social géré par l'OPH s'est dégradé, faute d'un entretien suffisant et il nécessitera « de lourds travaux de maintenance et d'entretien ».

2) La Chambre notait que « Les performances de gestion de l'OPH n'ont pas progressé depuis 2002 (...) notamment dans les domaines du management, de la qualité des comptes ou du recouvrement. L'établissement n'est pas parvenu à atteindre un équilibre d'exploitation endogène ». Sa situation financière est fortement dégradée et, malgré l'aide publique, ses résultats sont restés déficitaires.

3) La chambre observait également que les mauvais résultats de l'OPH « proviennent autant de difficultés internes que des insuffisances de la politique du logement social dans notre pays ». Ainsi, 11 présidents du conseil d'administration et 9 directeurs généraux se sont succédé en 10 ans. Cette rotation des directeurs constitue un frein aux réformes. « L'OPH n'est pas parvenu à organiser efficacement la production de *fare* (NDT, *logements*) sociaux ou la vente de *fare* commerciaux (NDT, *structures commerciales*), ni à produire en quantité suffisante des logements sociaux groupés ».

L'ensemble de ces observations a conduit la chambre à formuler plusieurs recommandations sur l'organisation de l'Office, sa gestion et sa politique générale. Ont-elles été suivies ?

Alors qu'en 2011, on dénombre 2 854 demandes validées de logements ou de *fare* (NDT, *logements*), nous constatons, au 31 décembre 2017, l'existence de 6 000 dossiers valides « dont 2 942 en habitat groupé et 3 058 en habitat dispersé ». Entre 2011 et 2017, les demandes ont plus que doublé, sans avoir été honorées. Par contre, on note en 2017 le « succès » des aides en matériaux destinées à améliorer l'habitat individuel. 4 221 ont été attribuées.

Au niveau des directeurs, la valse a continué puisque, depuis le rapport 2012 de la Chambre territoriale des comptes, quatre directeurs se sont succédé à la tête de l'OPH. Un cinquième directeur est actuellement en poste, mais pour combien de temps ?

Au niveau de ses comptes financiers, celui de l'exercice 2017 affiche un bénéfice de 875 millions F CFP après un résultat déficitaire en 2016 de -471 millions F CFP. Cela s'explique par un quasi doublement de ses recettes de fonctionnement qui passent de 5,5 milliards F CFP en 2016 à près de 9 milliards F CFP en 2017. Cette différence est due à une augmentation substantielle de la subvention publique de près d'un milliard. L'embellie observée au niveau de sa situation financière demeure pourtant artificielle même si les ressources propres de l'établissement ont augmenté de près de 300 millions F CFP par rapport à 2016.

On remarquera la lenteur de réalisation des opérations du premier Contrat de projets de la période 2008-2013 puisque six opérations perdurent encore en 2017 et viennent croiser les nouvelles opérations du 2^e Contrat de projet de la période 2015-2020. Concomitamment, le taux de liquidation des 11,5 milliards de F CFP de subventions octroyées pour les deux Contrats de projets est faible, de l'ordre de 40 %, soit 4,3 milliards de F CFP de montant liquidé.

En matière de résorption de l'habitat insalubre, 2017 ne compte qu'une seule opération, Nuumeha, qui a démarré en octobre 2017.

Des nombreux débats en commission, un maître mot est ressorti des dizaines de fois. C'est celui de retard, constaté dans les constructions de *logements* individuels : retards causés par des difficultés d'approvisionnement en matériel, notamment liées à des fournisseurs défaillants ; retards dans la viabilisation de terrains domaniaux s'expliquant par l'obligation de respecter toutes les règles d'urbanisme en matière de normes pour obtenir des permis de viabilisation ; retards dus aux nouvelles règles de passation des marchés publics qui donnent lieu à des appels d'offres « multi-attributions » afin de disposer d'un réservoir d'entreprises aptes à intervenir sur l'ensemble des îles.

Une autre problématique récurrente est revenue, celle des loyers impayés, de l'ordre de « 2,6 milliards F CFP en 2017, contre 3,6 milliards F CFP en 2016 », en sachant que cette baisse est due pour moitié aux « admissions en non-valeur d'un montant de 500 millions F CFP » car de nombreux locataires sont insolvable. Pour tenter d'endiguer ce problème de loyer impayé, l'avis à tiers détenteur, ou ATD, a été mis en place. Cette procédure permet de saisir immédiatement tout ou partie des sommes redevables. Mais la solution envisagée d'affecter des logements de transit pour les ménages en grande difficulté de paiement constitue un pis-aller.

Quant au dispositif de l'aide au logement, il apporte un soutien substantiel mensuel de 36 000 F CFP, financé par le budget du Pays à hauteur de 342 millions F CFP en 2017. Destiné aux ménages selon leur revenu moyen mensuel et leur moyenne économique journalière, il a été fort heureusement étendu aux populations vulnérables telles que « les personnes isolées, les familles nombreuses et les familles qui connaissent des accidents de la vie ». En 2017, ils ont été 783 ménages à bénéficier de cette aide pour le paiement de leur loyer. Celle-ci a sans doute contribué à diminuer les loyers impayés.

Pour pallier à l'insuffisance de logements sociaux, il y a bien le plan mirifique de « 3 000 logements » initié par le gouvernement. Mais plus concrètement, un appel à projets pour l'acquisition de 200 logements sous le régime de la vente en état futur d'achèvement (VEFA) ou de la vente à terme (VAT) a permis à l'OPH de retenir quatre projets immobiliers conçus par des promoteurs privés.

Pour conclure, peut-on dire que l'OPH remplit bien ses missions ? La réponse est mitigée au vu des développements que j'ai apportés. Cependant, en dépit des nombreux points à améliorer, le Tavini Huiraatira votera favorablement le bilan financier 2017 de l'Office et exhorte sa direction à une gestion rigoureuse de l'établissement.

Merci.

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

J'invite Madame Frebault à prendre la parole.

M^{me} Joëlle Frebault : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le président, chers ministres, à tous, bonjour et bonne année.*

Nous sommes aujourd'hui amenés à examiner le compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2017.

Très rapidement, résumons les quelques faits marquants de cet établissement pour la période qui nous intéresse.

Comme l'a dit *Monsieur le ministre* tout à l'heure, 6 000 dossiers valident se répartissant par moitié entre habitat groupé et habitat dispersé, un développement sensible de la AaHI l'aide à l'amélioration de l'habitat individuel, un taux de recouvrement en légère hausse, une simplification de l'AFL qui est l'aide familiale au logement, donc l'OPH retrouve sa certification ISO 9001.

Comptablement, le résultat de l'année 2017 affiche un bénéfice de 875 millions alors que, pour rappel, l'exercice précédent présentait un déficit de 471 millions de F CFP.

À signaler aussi que, malgré une hausse de 36 % des dépenses de fonctionnement, ce bon résultat s'explique par une forte augmentation des produits d'exploitation et des produits exceptionnels avec un total de recettes de 12 833 951 784 F CFP et un total des dépenses de 12 033 362 385 F CFP. Le fonds de roulement largement excédentaire est de 2,6 milliards F CFP.

En résumé, l'exercice 2017 de l'OPH aura été marqué par une forte augmentation de son activité et cet établissement présente donc une situation plus que satisfaisante.

C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de bien vouloir approuver le présent compte financier et je vous en remercie par avance.

Merci.

Le président : *Merci beaucoup.*

Merci pour vos interventions. Y aurait-il d'autres interventions ?... Sinon, j'invite Monsieur le ministre à répondre aux quelques questionnements de nos représentants. Merci.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président.

Merci pour vos interventions fort intéressantes. On voit que c'est un sujet qui passionne évidemment et, à chaque fois, c'est un dossier qui touche évidemment de près l'ensemble des familles polynésiennes qui sont en difficulté.

Satisfecit sur le redressement des comptes, c'est ce que disait tout à l'heure notre élue *des Îles-Sous-le-Vent*. On peut le dire, les chiffres sont là pour le montrer.

Quelle est notre position sur l'accession à la propriété ? Nous sommes favorable bien entendu à ce que les familles polynésiennes puissent accéder à la propriété des logements et surtout dans les lotissements qui sont de vieux lotissements. Des décisions ont déjà été prises d'ailleurs par les conseils d'administration pour permettre ces accès à la propriété de ces lotissements. On s'est rendu compte aussi de quelques difficultés sur l'application de ces décisions.

Vous l'avez dit, tout à l'heure, Madame la représentante, surtout en ce qui concerne les lotissements qui ont été réalisés par le passé, il y a déjà plus de 30 ans sur des terrains qui étaient maîtrisés par exemple par la SETIL, qui était l'opérateur en matière de construction de lotissements, des opérations qui ont été lancées dans ces époques où même les permis de construire n'étaient pas octroyés, où on n'attendait pas l'octroi du permis de construire pour réaliser les lotissements en question. Je ne vous parle pas évidemment des certificats de conformité qui n'étaient pas obtenus non plus. Des lotissements comme sur Arue où on réalise des opérations sur des terrains appartenant à la commune qui sont encore la propriété de la commune, qui nécessitent d'être transférés notamment aujourd'hui auprès de l'OPH, et des discussions bien sûr sont en cours sur l'ensemble de ces sujets. Des lots dans ces lotissements qui font l'objet d'une totale propriété de la part de l'opérateur, c'est-à-dire de l'OPH,

mais qui nécessitent aussi d'être réhabilités pour permettre l'octroi des certificats de conformité qui vont aussi permettre l'accès à la propriété.

Vous voyez, ce sont des sujets qui sont un peu complexes et qui nécessitent à ce qu'on mette tout cela sur table et que ce soit clair pour tout le monde. Ce que je peux vous dire, aujourd'hui, c'est que nous avons la chance d'avoir à la tête de l'OPH quelqu'un qui a l'histoire en tête sur l'ensemble de ces problématiques qui avancent au fur et à mesure dans les discussions avec les municipalités.

Donc, notre position c'est de dire bien sûr qu'il faut accélérer ces décisions qui ont été prises par les gouvernements successifs et aussi par le conseil d'administration de l'OPH de permettre évidemment l'accession à la propriété sur ces logements. Mais réhabilitons ces lotissements d'abord. Faisons en sorte qu'il n'y ait pas de problèmes sur la distribution en eau, qu'il n'y ait pas de problèmes non plus sur la sécurité à l'intérieur de ces lotissements. Donc c'est un gros travail qui est en cours.

Les questions de viabilisation de parcelles ont été relevées et discutées en commission, non pas sur toutes les parcelles dans les îles forte heureusement, mais sur au moins deux îles où l'on rencontre des difficultés liées aux nappes phréatiques, et au niveau de l'eau lorsque l'on commence à puiser à l'intérieur pour construire des fondations ou alors pour construire également le réseau d'assainissement individuel de chaque logement, on s'aperçoit bien qu'il y a des problèmes liés à l'impact sur l'environnement. Ces travaux et ces études sont en cours. Ici, j'ai le tableau des opérations de viabilisation qui doivent être lancées ou qui vont être relancées dans le courant de l'année 2019. Je vois que beaucoup d'opérations vont être relancées au cours de ce premier trimestre 2019. C'est notamment le cas sur Nuku-Hiva, sur Tikehau, sur Hao, sur Makemo et également sur Manihi. Il y a aussi une opération de viabilisation de parcelles sur l'île de Tahiti, et cela concerne à peu près 70 parcelles que nous allons réaliser sur Papara, pour permettre aussi aux familles sur l'île de Tahiti de pouvoir bénéficier d'une parcelle et d'accéder à la propriété évidemment de la parcelle dans le temps, selon un effort de contribution que l'on va solliciter auprès des familles.

Ces questions de viabilisation de parcelles, vous le savez, puisque l'on a voté au niveau de l'assemblée, les budgets correspondants, donc, maintenant nous sommes vraiment dans une phase de réalisation. Et ces opérations de viabilisation de parcelles sont des opérations qui collent bien à la réalité de vie des gens dans les archipels. Nous n'allons pas construire des lotissements comme on a pu le faire ici, et parfois même dans certaines îles. Si vous allez à Hao, vous le voyez, à l'époque de Fare de France, on a construit des lotissements, et ces lotissements sont restés tels quels sans qu'il n'y ait d'entretien et sans qu'il n'y ait vraiment un suivi au niveau de ces opérations. Et, on se retrouve aujourd'hui, pratiquement avec de mini bidonvilles qui résultent tout simplement d'un problème lié au statut même des gens qui sont à l'intérieur de ces logements, à l'intérieur de ces îles.

Ce qui est proposé ici, c'est de permettre aux gens de construire leur *logement*, bien entendu cela peut être un *logement de type* OPH, et puis de payer un loyer minimum. Je regardais les loyers que nous allons mettre en face des parcelles qui vont être réalisées dans les îles, ce sont des loyers très très bas. Parfois les loyers sont à 6 000 F CFP par parcelle et par mois, durant 10 ans. Peut-être que les parcelles les plus élevées seront à 14 000 F CFP par mois sur 10 ans pour devenir propriétaire desdites parcelles. Cela colle bien à la réalité économique aussi des familles qui vivent évidemment dans les îles.

S'agissant des familles qui sont en difficulté, la question a été posée tout à l'heure par notre élue des *Îles-Sous-le-Vent* qui s'interrogeait sur la manière dont les pouvoirs publics pouvaient intervenir pour aider les familles qui sont en difficulté, perte d'emploi, difficulté à payer des loyers. Vous savez que le Pays a mis en place ce que l'on appelle « l'aide familiale au logement », et cette aide familiale au logement, en fonction de la situation économique des familles, vient diminuer, pour ne pas dire compenser, le niveau de loyer normal que devrait payer la famille. Alors, lorsque l'on dit que des familles sont tellement en difficulté qu'elles ne peuvent rien payer... Je vais vous donner un exemple, le loyer minimum qui est sollicité pour les familles qui ont demandé l'application de l'AFL, c'est quand même 5 000 F CFP. C'est 5 000 F CFP. Sur les derniers lotissements qui ont été livrés,

certaines familles, notamment de Hotuarea qui se sont retrouvés dans le lotissement sur l'extension de Teroma, certaines familles payent 5 000 F CFP de loyer. D'ailleurs, ces familles sont heureuses parce qu'elles s'attendaient à ce que l'on applique des loyers de 35 000 F CFP, 40 000 F CFP puisqu'on leur a dit « n'allez surtout pas dans ces lotissements-là, parce que vous allez payer très cher ». Ce qui est faux. Et pour les familles qui vivent dans des lotissements et qui sont issues de ces vieilles opérations où l'on a un loyer unique — vous savez — à 18 310 F CFP, certaines de ces familles ne savent peut-être pas qu'il existe aujourd'hui ce fonds qui s'appelle l'AFL et qui permettrait de diminuer le niveau de loyer. Donc, c'est aussi un gros travail de communication et d'information auprès de ces familles, que l'OPH réalise. Je sais que c'est un gros travail qui est réalisé par les agents de l'OPH.

Je rappelle aussi, qu'aujourd'hui, nous avons de plus en plus de dossiers, qui passent par l'Institut d'Émission d'Outre-mer, de demandes de protection au niveau des gens qui se retrouvent dans des difficultés ou qui sont endettés, et qui obtiennent satisfaction sur le fait que les ardoises, c'est-à-dire les créances, notamment de l'OPH, soient effacées. Quelqu'un s'étonnait tout à l'heure de voir qu'il y avait des admissions en non valeur, mais il y a aussi à l'intérieur de ces admissions en non valeur, le travail qui est réalisé par l'Institut d'Émission d'Outre-mer, pour le compte du Pays, pour aider justement ces familles à sortir et à se désendetter.

Aujourd'hui, la question qui se pose à nous et au conseil d'administration de l'OPH, c'est finalement de savoir qui paye à la fin. Parce qu'il y a quand même des prêts qui sont consentis par les établissements de crédits. Il faut rembourser ces prêts. Si l'on vient sur les ardoises des gens à effacer leurs créances de l'OPH : qui paye finalement à la fin ? Oui, c'est une question qui se pose aujourd'hui, et il faudra certainement constituer quelque part, un fonds de secours pour remplacer les personnes qui se retrouvent en difficulté et en défaut de paiement. Et, c'est ce qui permettra aussi à l'OPH de poursuivre la programmation des opérations qui sont à réaliser.

Pour terminer avec cette intervention de Madame Teroatea, je voudrais quand même dire une chose, c'est qu'aujourd'hui, lorsque l'on regarde la situation de notre politique du logement ici en Polynésie, au regard des autres politiques du logement ailleurs, un peu généralement dans le monde et peut être plus sûrement dans les pays qui ont un peu la même physionomie que nous, et lorsque l'on voit des situations comme celles qui ont été vécues par des villes ou des îles comme Saint-Martin, où les gens sont encore en train d'attendre aujourd'hui qu'il y ait une solidarité qui puisse jouer et que l'on procède à la reconstruction des logements sur place, on est quand même très loin ici de notre politique du logement. C'est-à-dire qu'on ne laisse pas des gens en situation difficile... forte heureusement, nous avons une solidarité territoriale qui est absolument extraordinaire entre l'État, le Pays, les communes et aussi au travers de nos opérateurs, pour intervenir rapidement afin de régler le problème de la situation des gens. Et même si c'est vraiment catastrophique comme on a pu le vivre par le passé, on est heureux d'avoir des outils, comme l'outil OPH, à notre disposition aujourd'hui, et surtout d'avoir des moyens d'intervention.

Merci pour l'intervention de Madame Tevahitua. Je ne vais pas rentrer dans une polémique parce que tout à l'heure, Eliane est intervenu en nous rappelant le rapport de la Chambre territoriale des comptes de 2012. D'abord, 2012... ce n'est pas que cela date, mais cela date d'une autre période avec d'autres gouvernements quand même. Et puis, sur la base de ce rapport de 2012, elle cite des chiffres qui ne sont plus les chiffres d'aujourd'hui.

En 2017, je crois que nous sommes arrivés à construire 360 *logements de type* OPH et peut-être... je n'ai pas le chiffre en tête, mais enfin, on a quand même augmenté substantiellement, y compris sur le logement en habitat groupé. On n'est pas sur les chiffres de 2011 et 2012. Je crois même qu'en 2013 on a dû afficher un *logement de type* OPH, enfin je crois.

Je ne jette pas la pierre. Je dis simplement qu'il faut constater que la machine s'était grippée, et je dirai même que la machine s'était pratiquement arrêtée. Il y a plusieurs facteurs. On se rappelle qu'à l'époque, la situation financière du Pays était difficile et l'économie avait plongé après la crise de 2008. Madame Bolliet était venue ici pour commencer à tout démanteler, y compris le FDA... Enfin

bref ! Il y a plein de choses qui se sont déroulées dans le Pays, et qui certainement ont justifié le fait qu'à un moment donné, on se soit retrouvé en situation difficile. La situation est quand même meilleure.

Je veux bien entendre le fait que, lorsqu'on lance par exemple des appels d'offre, on se retrouve avec des entreprises qui sont mis à défaut. C'est ça le problème ! C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on lance des appels d'offre pour commander 500 kits de *logement de type* OPH. 500 kits, c'est des stocks et des stocks. Et, lorsque l'on retrouve une entreprise qui est mise en difficulté parce qu'il y a des problèmes d'approvisionnement, soit d'Europe, lorsque l'on parle par exemple de bloque porte ou soit, je dirai, des fournitures nécessaires au montage des maisons, malheureusement, il suffit qu'une entreprise soit mise en difficulté, pour que l'ensemble du processus de construction à un moment donné prenne du retard. Mais, même dans cette situation-là, si l'on prend par exemple en 2018 où l'on a rencontré ce genre de situation, on est quand même arrivé à construire 353 *logements*. Je veux dire que cela ne s'est quand même pas arrêté. Ce qui veut donc dire que cette année, en 2019, on va largement dépasser le cadre des objectifs que nous avons prévu en termes de construction.

Pour l'habitat groupé, on est en train de monter en puissance. Cela a été dit tout à l'heure par Madame Tevahitua, et c'est vrai. Même sur nos opérations de résorption d'habitat insalubre, tout cela s'était arrêté.

Vous voyez aujourd'hui, nous avons lancé par exemple une grosse opération de réhabilitation de l'ensemble de la zone sur Faaa qui s'appelle l'opération Hotuarea. Nous avons trois opérations à l'intérieur de cette zone qui sont en cours. La première pierre a été posée. Là, où peut-être je vois une évolution, c'est sur le fait que l'on se donne la main entre nous maintenant, c'est-à-dire entre la commune, le maire, le Pays et l'État. On est plus dans la même situation où ces problèmes liés aux constructions de lotissements faisaient l'objet, je dirais, de ravages politiques. Il faut absolument mettre ces sujets dans un autre cadre qu'une bataille politique entre nous, cela ne sert à rien. Les gens que l'on mettra dans ces logements, ils voteront pour qui ils veulent. C'est cela qui fait qu'aujourd'hui, on avance mieux sur nos opérations.

Vous avez raison de parler de dégradation du parc de logement. Il y a une étude qui est en cours sur l'ensemble des lotissements, pour qu'on lance des opérations de réhabilitation. Vous avez vu par exemple sur..., je crois que ça doit être Tiarei et cela a été cité tout à l'heure, le lotissement qui est en cours de rénovation et de réhabilitation. Toutes les toitures vont être réparées, on redonne un grand coup de peinture à l'intérieur, on refait le réseau électrique et on ramène les familles à l'intérieur de leur logement pour ensuite passer sur les autres lotissements. Il y en a pas mal qui seront à faire.

Sur les questions de « valse des directeurs », je n'irai pas dans ce sens-là. Parce qu'à un moment donné, c'est de ma responsabilité de faire le choix, vous voyez. Quand je constate que la machine se grippe pour une quelconque raison. Lorsque je m'aperçois par exemple, que si je prends mon téléphone, j'appelle le directeur et je n'arrive pas à l'avoir sur trois à quatre jours, et qu'il y a des intempéries, que les gens sont dans la gadoue, nous sommes tous avec le gouvernement en train de courir partout, et que seulement trois jours plus tard, j'ai un téléphone qui sonne, là, je dis qu'il y a un problème. Je ne me suis jamais répondu publiquement sur ces questions-là. Lorsque cela se répète, et que je vois que j'ai des difficultés à faire fonctionner cet office parce qu'il y a un problème de communication.

Et au-delà de ces problèmes de communication, il y a aussi une problématique liée à ce qu'on peut concevoir comme étant des priorités. À un moment donné, il en va de ma responsabilité, pour la population, de prendre une telle décision. Vous voyez ? Je ne le fais pas par plaisir. Je ne change pas simplement pour changer. D'ailleurs, j'ai encore des chefs de service aujourd'hui qui travaillent avec moi et qui étaient déjà en place. Cela ne pose pas de problème. Mais, lorsque je vois que dans un secteur clé, névralgique, il y a un problème, c'est de ma responsabilité que de trouver une solution et c'est ce que je vais décider de faire.

Sur les questions de réalisation, vous avez bien vu que sur le contrat de projets n° 2, effectivement, il y a une augmentation substantielle en termes de production. Le maître-mot au niveau de la commission, puisque j'ai lu le compte rendu de la commission, c'était aussi tous ces problèmes de retard de livraison, etc. Tout cela va se régler maintenant avec les approvisionnements qui arrivent, et puis les kits qui vont être envoyés dans les îles, de même que dans nos communes.

Je crois que j'ai fait le tour des points qui ont été abordés.

Je remercie l'intervention de Madame Frébault au sujet du compte financier.

Voilà, Monsieur le président. Je pense en avoir terminé et avoir répondu à l'ensemble des questions et des sollicitations.

Le président : Merci beaucoup, Monsieur le ministre, pour vos réponses et pour toutes ces informations.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Merci, Monsieur le ministre, pour votre participation.

Et j'adresse nos meilleurs vœux à Madame la ministre de la famille et des solidarités. *Que cette nouvelle année soit meilleure et vous apporte de la joie.*

RAPPORT N° 141-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 DE L'INSTITUT D'INSERTION MÉDICO-ÉDUCATIF ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Moihara Tupana.

Le président : Nous passons au quatrième dossier, le rapport n° 141-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Institut d'insertion Médico-Éducatif et affectation de son résultat.

Madame le ministre, est-ce que l'on peut passer directement à la présentation du rapport ?...

Je demande à Madame le rapporteur, Madame Tupana, de présenter son rapport, et notamment les travaux issus des échanges qui ont eu lieu en commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi.

M^{me} Moihara Tupana, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers collaborateurs, à tous nos amis polynésiens, permettez-moi de réitérer mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Madame Tupana.

Pour les interventions, nous allons débiter par celle du TAPURA HUIRAATIRA, puis par celle du Tahoeraa Huiraaatira et terminer par celle du Tavini Huiraaatira.

J'invite Madame Tahuhuterani à prendre la parole pour son intervention.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Monsieur le président, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants à l'assemblée, chers collègues, *bonjour*.

Nous sommes amenés aujourd'hui à approuver le compte financier de l'IIME, l'Institut d'insertion Médico-Éducatif pour l'exercice 2017.

Signalons tout de suite qu'en commission, cet établissement a fait l'objet de félicitations unanimes, tant pour la qualité de ses prestations que par la gestion très saine.

Le directeur de l'IIME nous expliquait avec modestie qu'il gérait « en bon père de famille » une famille composée de 200 enfants atteints de handicaps divers, encadrés par un personnel compétent et dévoué d'une centaine de personnes, dont 14 vacataires qui viennent compléter les difficultés de recrutement pour certaines professions médicales. Trois sites composent cet institut : à Pirae, Paea et Taravao. Sur les quatre dernières années, de 2014 à 2017, la modernisation des procédures est en cours à l'IIME, avec notamment une meilleure gestion du personnel grâce à un logiciel dédié et un travail de mise aux normes. Un nouveau bâtiment de l'IMPro est en cours de construction à Taravao.

Sur le plan financier, la masse salariale a diminué de 19 % par rapport à 2016. Les recettes de l'Institut pour l'exercice 2017 s'élèvent à 573 559 572 F CFP, dont 29 795 619 F CFP en section d'investissement. Les dépenses de l'Institut dans la même période s'élèvent à 559 998 032 F CFP, dont 58 749 860 F CFP en section d'investissement. Il en découle un résultat excédentaire de 13 561 540 F CFP.

Enfin, le fonds de roulement est de plus de 362 millions de francs, traduisant la bonne santé financière de l'Institut qui a pour projet à l'avenir de développer la permaculture et l'apiculture.

Au vu de toutes ces informations, je vous demande d'approuver ce compte et vous en remercie par avance.

Le président : Merci, Madame Tahuhuterani.

J'invite à présent l'intervenant du Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole, Monsieur Salmon.

M. Geffry Salmon : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Il nous est proposé d'approuver le compte financier de l'Institut d'insertion Médico-Éducatif pour l'année 2017 et l'affectation de son résultat.

Créé par la délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989, cet institut a pour missions d'assurer la prise en charge des enfants et adolescents présentant un handicap mental et celle dont la sévérité de la déficience intellectuelle et/ou motrice implique des prises en charge adaptées à leur handicap ainsi qu'un encadrement et des moyens renforcés. Pour mener à bien ses missions, l'Institut, dont le siège administratif est situé à Fare Ute, a mis en place trois sites opérationnels sur l'île de Tahiti : Pirae, Paea et Taravao.

Nul ne peut nier la nécessité d'accorder une attention particulière aux jeunes qui souffrent d'un ou de plusieurs handicaps et qui doivent être pris en charge avec tout le soin que nécessite leur état, ceci afin de préserver leur dignité et leur permettre d'accéder à une certaine autonomie leur offrant ainsi, dans la mesure du possible, une vie normale et décente.

Le budget de l'établissement s'élève à 573 559 572 F CFP, pour un montant des dépenses de 559 998 032 F CFP, a généré un résultat positif de 13 561 540 F CFP en 2017, le résultat d'exploitation excédentaire s'élevant, quant à lui, à 42 515 781 F CFP, affecté à la rubrique « autres réserves ». Le rapport de présentation de ce budget fait apparaître un entretien attentif des différents

établissements, par des réparations, des mises aux normes et l'acquisition d'équipements nécessaires au fonctionnement des services.

Au plan particulier, sur le site de Taravao, une section IMPro, dont les études et appels d'offres ont été réalisés en 2017, a été commencée en 2018 et se poursuivra en 2019, complétant la possibilité de prise en charge des adolescents afin d'accroître leur autonomie.

S'il faut saluer l'engagement et le dévouement des personnels et éducateurs qui œuvrent pour le bien-être de ces jeunes, particulièrement défavorisés, nous observons toutefois avec inquiétude que, sur 106 postes créés — le même nombre qu'en 2016 — seuls 85 sont pourvus, ce qui laisse 25 postes vacants, compensés partiellement, il est vrai, par le recrutement de 14 vacataires. Ces chiffres démontrent une certaine désaffection pour ces fonctions, préjudiciable à l'intérêt des jeunes et aux missions mêmes de l'institut. Et cette situation nous interpelle et nous amène à nous interroger sur les mesures qui pourraient être envisagées pour rendre ces fonctions plus attractives, notamment par le biais d'une amélioration de leurs conditions de travail, malheureusement peut-être rendues plus difficiles par l'éloignement des établissements les uns des autres.

Par ailleurs, au-delà de la prise en charge de ces jeunes en grande difficulté, nous insistons sur la nécessité d'agir en amont et globalement pour limiter et prévenir ces handicaps si préjudiciables à la vie. Nous pensons ainsi à la sensibilisation des familles, parents et enfants en faveur d'une alimentation saine, à la nécessité d'une activité physique, aux dangers de l'alcool et des drogues, dont on connaît pourtant les dangers et les violences qu'elles génèrent au sein des familles.

Loin de nous bien évidemment de culpabiliser et de prétendre responsables les parents qui souffrent de voir leur enfant victime d'un handicap et qui font tout leur possible pour l'aider à le surmonter. Ici, le Pays a le devoir de les soutenir dans leur détresse, dans un effort de solidarité, mais il n'en demeure pas moins qu'il existe des facteurs de risques accrus lorsque les familles vivent dans des conditions précaires et de pauvreté relative.

La Polynésie doit donc agir en leur direction, dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment, en plus de faciliter l'accueil et l'insertion des plus démunis d'entre nous, ce qu'elle fait depuis 1989, année de création de l'Institut Médico-Éducatif, dont nous examinons les comptes financiers, auxquels nous donnons un avis favorable.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Salmon.

La parole est à l'intervenant du Tavini Huiraatira, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Tout d'abord, *bonjour* à Madame la ministre qui vient d'arriver. Et j'aimerais aussi remercier Madame la ministre des solidarités de l'envoi de ses vœux, tant, en tant que représentante à l'assemblée qu'en tant que présidente d'associations féministes. *Merci* pour cela.

Chers collègues, notre approbation est requise sur le compte financier de l'exercice 2017 de l'Institut d'insertion Médico-Éducatif et de l'affectation de son résultat.

Point n'est besoin de rappeler les missions de cet établissement public existant depuis 30 ans dans le paysage social de notre pays, qui se consacre aux enfants et adolescents handicapés, que cet handicap soit mental, intellectuel ou moteur. L'importance de ces déficiences fait que l'Institut a son siège administratif en ville tout en étant délocalisé sur Pirae, Paea et Taravao. 200 enfants sont donc pris dans ces structures durant 210 jours dans l'année. Leur prise en charge a un coût de 560 millions de dépenses à l'exercice 2017 dont les deux tiers sont subventionnés par la collectivité. On peut

raisonnablement estimer la prise en charge annuelle d'un handicapé suivi par l'IIME à environ 2,8 millions F CFP.

On notera que sur 106 postes créés dans cet établissement administratif sous tutelle de la ministre en charge des solidarités, 21 sont vacants, d'où le recours à des vacataires, au nombre de 14 en 2017. Il s'agit de « 5 orthophonistes, 4 médecins, 1 kinésithérapeute, 1 ergothérapeute, 2 psychologues et 1 psychomotricienne ». Pour ces professions médicales et paramédicales, le système conventionnel des vacations s'avère plus rémunérateur que le salariat. Comme nous l'avions déjà exprimé en commission, le travail réalisé par les agents est admirable et la gestion de l'établissement irréprochable. Soyez assurés du vote très favorable du Tavini Huiraatira à ce bilan financier et moral 2017.

Par contre, nous aurions un certain nombre de remarques à faire, Madame la ministre.

Le fonds de roulement confortable de 363 millions en fin 2017 a permis à l'Institut d'entamer la construction en 2018 d'une section IMPro dans ses structures de Taravao qui sera destinée *in fine* à des projets « de permaculture, d'apiculture pour que les enfants à 20 ans, de retour chez eux, puissent refaire la même chose à domicile et être actifs et aider la famille » selon les propres mots du directeur de l'établissement en commission du 3 décembre 2018, ce que le Tavini approuve entièrement. Pour ce faire, le *Journal officiel* du 27 juillet 2018 fait état d'un avis d'attribution d'un marché public remporté par une société de BTP locale pour un montant de 138 millions. Celle-ci a débuté les travaux d'extension à la mi-septembre 2018, en pleine période coïncidant avec la rentrée des classes de l'école Ohiteitei qui, par malchance, est mitoyenne de l'IIME de Taravao.

Les travaux de construction de cette extension ont généré des nuisances sonores subies par l'ensemble des classes accueillant de jeunes élèves. Pour cause, aucune palissade de protection et d'isolement n'avait été érigée depuis le début des travaux entre la clôture grillagée de l'école et le chantier. Vous conviendrez avec moi, Madame la ministre, que le vacarme ininterrompu d'une bétonnière à moteur en marche du matin au soir n'offre guère des conditions propices aux apprentissages fondamentaux.

Pour avoir été interpellée par des parents d'élèves de l'école primaire Ohiteitei, je vous avais adressée, Madame la ministre, une question écrite en date du 29 octobre et à laquelle vous n'avez jamais répondu jusqu'à aujourd'hui. C'est bien dommage. Mais je ne perds pas espoir que vous me répondiez. Je vous interrogeais aux fins de savoir par quels moyens vos services sont en mesure de coordonner plus efficacement lesdits travaux en aménageant par exemple les horaires de chantier comme le préconisent le collectif des parents d'élèves de l'école Ohiteitei. Les horaires de travail du chantier démarrant à 7 h 30 et finissant aux alentours de 15 h 30, pratiquement comme ceux de l'école Ohiteitei. Le collectif proposait que le chantier travaille de 11 h 30 à 18 h en période scolaire et de 7 h 30 à 18 h si nécessaire en période de vacances scolaires, c'est-à-dire du 1^{er} au 11 novembre 2018 et du 15 décembre 2018 au 13 janvier 2019.

Or, faute d'intervention de votre part, les enfants des 4 classes de CM2 de Ohiteitei ont dû déménager depuis le 12 novembre dans des classes provisoires sur Pueu, soit à 10 km de chez eux, de Taravao et là les horaires des cours ont été décalés de 8 h 00 à 14 h, au lieu de 7 h 30 à 15 h.

Faute d'intervention de votre part, une partie des projets pédagogiques est ruinée « puisque les enfants de CM2 allaient faire des déplacements au collège, situé à proximité de l'école pour expérimenter une immersion en 6^{ème} afin que la transition plus tard se fasse sans difficultés ».

En raison de la délocalisation effective intervenue sur Pueu le 12 novembre 2018, certains parents ont inscrit leurs enfants dans des écoles plus proches que celle de Pueu.

Le directeur de l'IIME nous a assuré en commission que les travaux prendront fin en avril mais les enfants de Ohiteitei placés dans l'école de Pueu y resteront jusqu'en fin juin. Vous reconnaîtrez avec moi que c'est quand même un gâchis pour ces enfants !

Merci.

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

Mesdames et Messieurs les représentants, je vous remercie pour vos interventions. Y aurait-il d'autres interventions ?... Non.

J'invite Madame la ministre à prendre la parole suite aux interventions des représentants.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci, Monsieur le président.

Tout d'abord, bonjour à chacun de vous et à nouveau, je voudrais vous souhaiter une excellente année, non seulement dans vos familles, dans votre vie personnelle mais aussi une excellente année, intéressante, au sein de l'assemblée et que vous vous sentiez utile dans notre assemblée — ce qui est le cas tous les jours. Parce que, je suppose que vous êtes, comme nous, débordés de textes à lire et nous savons tous que vos choix sont décisifs pour l'avenir de notre pays.

Je suis bien heureuse aujourd'hui d'être parmi vous et je remercie chaque groupe pour vos interventions qui sont de qualité.

Je vais répondre de manière beaucoup plus générale dans un deuxième temps, mais là je souhaiterais répondre à Madame Eliane Tevahitua pour lui dire que je vous ai bien répondu. Je ne me permettrai jamais de ne pas répondre à une question qui nous a été posée par l'un d'entre vous. Je suis extrêmement étonnée. Je vous ai répondu très rapidement donc je vais vous faire parvenir la réponse. Le jour où vous m'avez écrit, trois semaines après, nous avons envoyé la réponse. Je vais vérifier à mon bureau parce qu'en effet vos remarques étaient intéressantes, nous les avons entendues, nous les avons prises en compte, cependant nous avons décidé d'un commun accord avec le **maire** de choisir la solution de déplacer les élèves sur un moment donné que nous avons décidé. Le maire, la directrice d'école et la DGEE avaient provoqué une réunion avec les parents d'élèves et ils se sont mis d'accord même si les parents d'élèves auraient souhaité que l'on agisse autrement, mais bon, là c'était vraiment difficile. Et, je rappelle aussi que je suis arrivée en tant que ministre et j'ai pris les dossiers tels qu'ils étaient déjà lancés. Donc, pour plus de rapidité, afin que les travaux ne soient pas arrêtés, nous avons fait le choix de déplacer les élèves. Aujourd'hui, je peux vous dire que la fin des travaux est toujours prévue pour le mois d'avril et nous devons nous rencontrer avec le directeur de l'IIME pour justement voir à quelle date vraiment, on pourra dire que les travaux sont achevés.

S'agissant de ces travaux, je rappelle qu'ils ont été financés sur fonds propres — bien sûr — de notre établissement et, là, je voudrais relever le fait que ce sont des comptes qui sont extrêmement bien tenus. Vous avez félicité, lors de la commission, le directeur qui était là et, comme vous, je dis que ce sont des comptes qui sont tenus en « bon père de famille ». C'est une excellente gestion des deniers publics, il faut le noter. Et, j'ai vu aussi en regardant le compte financier, que le Payeur de la Polynésie française a affirmé « véritable » le présent compte financier que nous examinons aujourd'hui — cela en mars 2018 — et que toutes les opérations portées dans ce compte étaient sans exception celles qui avaient bien été faites par le service de l'établissement. Donc là, nous n'avons aucun souci avec ce compte financier. J'ai relevé également, comme vous tous, un fonds de roulement qui est important, mais je l'avais déjà relevé dès l'année 2013, lorsque nous examinions les comptes financiers de cet établissement. On note que l'utilisation des fonds est faite à bon escient et pour de nombreux projets d'investissement que vous avez pu noter à nouveau cette année. Nous avons pratiquement 2,5 pages de listes de travaux qui ont été effectuées et donc, on note que l'objectif essentiel de cet établissement c'est de maintenir les bâtiments publics en bon état et cette initiative est remarquable.

En 2017, j'ai pu noter que les dépenses d'investissement, justement pour toujours garder cet établissement aux normes de sécurité attendues, s'élevaient à 59 millions F CFP. Mais au-delà de la remise en état de ces bâtiments, l'équipe de l'IIME travaille afin de toujours mettre à disposition de

nos handicapés, mais aussi des personnels, des conditions d'accueil et de travail qui sont franchement très bonnes. Ils ont à l'IIME, le souci de ce cadre de vie optimum qui répond aux besoins de ceux qui les fréquentent parce que nous avons affaire à des enfants et à des jeunes handicapés qui ont évidemment encore besoin de plus d'attention. Et donc, tout ce travail qui est fait par l'Institut a un impact certain sur le bien-être de tous grâce à ces conditions de vie optimums, que je tiens à souligner. Et bien évidemment, cela impacte sur la réussite de nos handicapés.

Et là, je vais noter aussi l'effort qui est fait par cet établissement pour la formation continue des personnels. Vous avez également vu la liste des propositions qui sont faites à ces personnels et, en effet, une fois qu'ils sont formés et qu'ils acquièrent des diplômes, ils vont passer des concours pour entrer en service dans d'autres institutions comme par exemple à la DSFE et du coup, l'IIME perd ce personnel qui a été formé au fur et à mesure de leur activité au sein de l'établissement. Donc là aussi, on peut noter une excellente gestion du personnel puisqu'ils se sont également dotés de logiciels et de programmes performants pour suivre la gestion du personnel. C'est toujours, cette volonté de faire réussir nos handicapés et aussi à faire monter en compétence tous les personnels qui sont à disposition de ce public fragile.

À noter aussi : pourquoi y a-t-il une bonne réussite de ces élèves ou de ces enfants ? C'est parce qu'au départ, il y a un projet individuel qui est préparé en présence des parents et donc, cela fait que les parents s'engagent à être présents pour accompagner leurs enfants lorsqu'ils entrent chez eux.

Je me suis déplacée dans tous les centres de l'IIME et j'ai été absolument touchée de voir que ces enfants, ces jeunes, ces adolescents qui travaillent et qui étudient dans ces centres sont heureux. Ils vous accueillent... mais c'est incroyable et c'est chaleureux. Ils vous parlent avec le langage qu'ils peuvent mobiliser, ils vous prennent dans leurs bras et ils ne vous montrent que du bonheur. Et en ce qui me concerne, cela m'a fait dire que, nous qui avons tout notre corps qui fonctionne comme il faut, qu'il s'agisse de nos bras, nos jambes, nos pieds... eh bien, nous avons même à apprendre de ces jeunes et c'est franchement avec beaucoup d'humilité que je me suis déplacée dans tous ces centres, mais surtout avec un grand bonheur et j'ai franchement hâte de retourner les voir chanter, danser comme ils peuvent sur une jambe, dans leur fauteuil roulant... C'est franchement formidable. Et, j'ai aussi la chance d'avoir au conseil d'administration, avec moi, le président de la commission permanente qui, lui aussi est très engagé pour ce public fragile et qui s'exprime à chaque fois pour défendre leurs intérêts.

Pour finir, je voudrais juste dire que, ce qui est fait dans les IIME est une belle œuvre et c'est un bel exemple pour promouvoir et donner place à l'égalité des chances.

Je vous remercie et je redis à Madame Tevahitua que je transmettrai, je vérifie cela et je suis franchement désolée que vous ne l'ayez pas reçu parce que j'avais mis du cœur à vous répondre et je vous remercie également de toutes ces questions que vous nous posez. Vous allez également recevoir la réponse à votre dernière question, s'agissant de la parité. J'accueille sincèrement toutes ces questions que vous pouvez nous poser parce que cela permet, dans cet hémicycle, de partager des idées et de dire que les questions vous vous posez parfois, nous nous les posons aussi et que nous sommes là pour faire avancer notre pays.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame le ministre, pour vos réponses et pour toutes ces informations.

La parole est à Madame Tevahitua qui souhaite compléter son intervention.

M^{me} Éliane Tevahitua : Madame la ministre, je viens de recevoir à l'instant la copie, et donc je vais la lire. Et je vous remercie d'avoir répondu, ainsi qu'à ma question sur la parité que j'attends avec impatience.

M^{me} Isabelle Sachet : Juste pour vous dire que la réponse sur la parité est très simple et n'est pas longue, mais je sais que vous allez trouver les réponses que vous attendiez.

Le président : Merci, Madame Tevahitua. Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Merci, Madame le ministre de la famille et des solidarités pour votre participation. Et nous recevons notre ministre de la modernisation de l'Administration. Nous vous disons : *Bonne année 2019 !*

RAPPORT N° 173-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. Frédéric Riveta.

Le président : Nous passons au dossier n° 5, rapport n° 173-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Madame le ministre, est-ce que l'on peut passer directement à la présentation du rapport?... Merci bien.

Je demande donc à Monsieur le rapporteur, Monsieur Frédéric Riveta, de présenter son rapport, et notamment les travaux issus des échanges qui ont eu lieu en commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes. Merci.

M. Frédéric Riveta, rapporteur : Monsieur le président, merci. Chers collègues, *bonjour* Mesdames les ministres, *bonne année*.

Il s'agit donc du projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Notre président nous a transmis le dossier par lettre n° 7693/PR du 12 novembre 2018.

Pour notre parfaite information, l'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

Pour l'exercice 2017, le budget primitif du CESC a été arrêté à la somme de 106 000 000 FCFP, dont 91 000 000 FCFP en section de fonctionnement et 15 000 000 FCFP en section d'investissement.

Il faut savoir également que le budget a été modifié au cours de l'année 2017, puisque : en section de fonctionnement, un complément budgétaire accordé par l'assemblée de la Polynésie française, d'un montant de 6 000 000 FCFP, pour contribuer à l'organisation des 40 ans du CESC qui ont eu lieu en juillet 2017, et pour faire face à une activité institutionnelle, particulièrement soutenue, nécessitant une inscription budgétaire à hauteur de 20 000 000 FCFP en fin d'exercice ; en section d'investissement, un titre de recette a été émis pour la dotation aux amortissements d'un montant de 4 642 951 FCFP.

L'exécution du budget, sur le bilan moral, le rapport d'activité expose les chiffres-clés de l'activité institutionnelle. Ce document indique qu'en 2017, jusqu'à échéance de la mandature, soit le 19 janvier 2018, le CESC a été fortement sollicité par les autorités habilitées à le saisir. Il a notamment répondu à un nombre record de saisines : 35 (contre 28 en 2016). Pour remplir ses missions, l'assemblée plénière

a tenu 35 séances plénières en 2017 contre 28 en 2016 et les commissions permanentes ont tenu 267 réunions en 2017 contre 201 en 2016.

Je ne reviendrai pas sur l'exécution du budget, mais toujours est-il que sur l'exécution du budget, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est déficitaire de 16 498 658 F CFP. Heureusement que nous avons dans l'établissement un fonds de roulement qui a permis d'avoir un résultat cumulé au 31/12/2017 excédentaire de 18 900 238 F CFP.

L'examen du présent projet de délibération en commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, lors de sa réunion du 3 décembre 2018, a permis de revenir sur le contrôle effectué par la CTC sur les comptes du CESC pour les exercices 2012 à 2017. Il a ainsi été précisé que la CTC relève les efforts du CESC pour contenir ses charges courantes et maîtriser les frais de déplacement notamment hors du territoire.

Les résultats annuels déficitaires du CESC, observés ces dernières années, ont également fait l'objet de discussions, comme je le disais tantôt, cette situation a largement entamé les réserves que l'institution avait accumulées. Ainsi, en l'espace de quatre ans, ces réserves sont passées de 80 millions de F CFP en fonds de roulement à 18 millions de F CFP à la clôture de l'exercice 2017, ne permettant pas de financer sur fonds propres l'ensemble des travaux d'investissement rendus nécessaires par la vétusté de certaines installations (système de climatisation à rénover pour un montant de 20 millions de F CFP).

Enfin, toujours dans un souci de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, il a été indiqué que les autosaisines du CESC, déjà soumises à des procédures de validation internes à l'institution, se feraient à l'avenir dans un cadre plus précis que celui existant.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, les membres de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes demandent à la commission permanente d'adopter notre compte financier 2017.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : l'intervenant du Tavini Huiraatira, puis celui du TAPURA HUIRAATIRA et, enfin, celui du Tahoeraa Huiraatira.

Donc nous allons commencer par l'intervenant du Tavini Huiraatira, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues,

À l'instar des années précédentes, nous devons nous prononcer sur une demande d'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel (CESC) et de l'affectation de son résultat.

Cette approbation financière est également l'occasion d'élargir le débat et de poursuivre celui entamé, le 3 décembre 2018, lors de la réunion de la Commission des institutions, des affaires internationales et européennes. En effet, le sujet de l'utilité du Conseil, celui de sa pertinence dans notre paysage institutionnel — celui de ses saisines et ses auto-saisines et donc celui de ses coûts et de son mode opératoire — a été abordé.

Pour parfaire cette appréciation, nous disposons aussi d'un outil objectif. Il s'agit du rapport du 30 mai 2018 de la Chambre territoriale des comptes (CTC) qui dresse un bilan des activités du CESC pour la période 2012-2017 et qui a été, pour l'essentiel, présenté par le nouveau président du Conseil, Monsieur Kelly Asin-Moux, lors de la commission du 3 décembre 2018.

Il est indiqué dans ce rapport que, conformément à de précédentes recommandations, « l'institution a veillé à contenir ses charges courantes et qu'elle a réussi à maîtriser ses frais de déplacement, notamment hors de Polynésie, ce qui a marqué un recul significatif de ce poste de dépenses ».

Il est aussi rappelé dans ce rapport que « si l'institution n'a pas vocation à constituer des réserves, il apparaît toutefois que le fonds de roulement a atteint son étiage et que cette tendance ne saurait perdurer sans mettre à mal le fonctionnement même de l'institution, et notamment sa capacité à se saisir de sujets d'étude de son choix, en dehors des saisines du gouvernement ou de l'assemblée ».

La Chambre a également rappelé la nécessité d'engager une réflexion sur les auto-saisines et indiqué plusieurs voies d'optimisation comme une démarche plus sélective dans le choix des sujets d'étude et le plafonnement du nombre de séances de commission.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, la CTC a élaboré quatre recommandations que je rappellerai :

- recommandation n° 1 : engager une réflexion sur l'organisation des auto-saisines et notamment le choix du sujet d'étude, le déroulement, le nombre, la durée des séances et la portée des conclusions ;
- recommandation n° 2 : mettre en place le tableau de bord de l'activité ;
- recommandation n° 3 : encadrer juridiquement et financièrement les prêts de locaux consentis à des organismes extérieurs au CESC ;
- recommandation n° 4 : poursuivre le dialogue avec le Pays afin de réviser les modalités de financement du CESC.

Après avoir dressé ce constat, je remarque que le président du Conseil, dans son intervention liminaire en commission, posait les bonnes questions et qu'il abordait les vrais problèmes, frontalement, et sans langue de bois.

Nous connaissons donc les raisons du résultat structurellement déficitaire des comptes du CESC, et cela, chaque année. Nous pouvons constater l'augmentation exponentielle du nombre de saisines dont fait l'objet le Conseil et évaluer l'impact financier et la charge que représentent ces saisines.

Vous connaissez la position du Tavini Huiraa-tira sur la pertinence du Conseil économique, social et culturel. C'est pourquoi, en cette occasion, nous réitérons notre démarche consistant à dire que :

- le Conseil n'a eu de cesse d'être réformé ces 30 dernières années, la dernière réforme datant de juin 2018 (Ces réformes successives ont toujours tourné autour du nombre des membres du Conseil et de la clé de répartition des collèges et, au final, n'ont reflété que des intérêts souvent corporatistes) ;
- le Conseil, le 11 juillet 2017, à l'occasion de l'anniversaire des ses 40 ans, n'est pas allé assez loin et ne s'est pas posé les questions de son modèle institutionnel au regard de sa survie et de sa pérennité.

Car, nous nous trompons de modèle.

En effet, le CESE, auquel on se réfère souvent pour modèle institutionnel, est une des institutions les plus décriées de la République. D'ailleurs, le mouvement des « Gilets jaunes » qui perdure, s'en est aussi fait l'écho.

Le CESE est une entité vivement critiquée par l'opinion publique et par la Cour des comptes elle-même : coûts de fonctionnement explosés, opacité d'organisation, agenda improductif, rapports inutiles, représentativité des membres questionnée et qualité des membres également remise en cause, car de trop nombreuses personnes qui ont été désignées par le pouvoir politique pour y siéger l'ont été pour des raisons difficilement justifiables.

À l'heure où je vous parle, le Parlement français a, sur sa table, un projet de réforme en profondeur du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui sera, sans nul doute, adopté dans les mois prochains.

Le CESE tel que nous le connaissons, outre une réduction substantielle de ses membres va devenir la « Chambre de la société civile » chargée d'animer un dialogue entre la société et les citoyens en faisant de cette nouvelle institution un carrefour entre consultations publiques et participation citoyenne. La Chambre sera chargée d'un travail d'expertise et traitera des pétitions publiques sous forme numérique. Elle bénéficiera d'une auto saisine élargie et la force de ses avis sera renforcée.

Le grand débat participatif républicain qui tente de s'instaurer actuellement en France abordera sans doute tous ces points. Nous devrions nous inscrire dans ce type de démarche et tenter de formuler des modèles institutionnels plus adaptés à notre pays et qui s'inscrivent dans un contexte régional plus vaste.

Néanmoins, pour conclure, en raison de l'observance des recommandations formulées par la Chambre territoriale des comptes, en raison de la qualité des travaux du Conseil que nous lisons avec attention et en raison de la lucidité et de l'objectivité dont a fait preuve en commission l'actuel président du Conseil, le Tavini Huiraaatira votera favorablement ce compte 2017.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

La parole est à l'intervenante du TAPURA HUIRAATIRA, Madame Tuuhia.

M^{me} Augustine Tuuhia : Madame la ministre, *bonjour*, et mes meilleurs vœux pour cette année 2019.

Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée, chers collègues, *recevez mes salutations et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel pour l'exercice 2017 présente un solde déficitaire de 16 498 658 F CFP en section de fonctionnement, alors qu'il est positif de 7 188 450 F CFP en investissement.

Par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif, la quatrième institution de notre pays, représentative de la société civile polynésienne dans toute sa diversité, a dû recourir en cours d'année à des moyens financiers supplémentaires, soit pour faire face à une surcharge de travail des conseillers ou bien en raison du mauvais état de certains équipements, en l'occurrence, le système de climatisation qu'il va devoir réformer. Au final, le CESC termine l'année 2017 avec un résultat négatif d'environ 10 millions de F CFP et un fonds de roulement qui atteint son plus bas niveau.

Devons-nous en conclure que l'institution est trop dépensière ? Tout dépend en effet de ce que l'on attend d'elle et de la place que l'on veut bien lui accorder dans sa vie démocratique.

Sous l'angle de la gestion pure des deniers publics, il semble toutefois que les recommandations de la Chambre territoriale des comptes aient été non seulement entendues, mais surtout mises en œuvre quant à la maîtrise des charges courantes.

Il n'en reste pas moins que le principal poste de dépenses a trait aux indemnités, vacances et autres frais de mission des membres. En 2017, le montant des mandats émis à l'article 653 totalisait près de 84 millions de F CFP. Cette charge varie en fonction du nombre de saisines transmises par le gouvernement sur des projets de loi du pays, sans oublier la faculté donnée au CESC de s'autosaisir sur des sujets qu'il juge nécessaire.

Plus généralement, l'institution revendique son rôle de facilitateur dans la compréhension des textes qui régissent le pays auprès du citoyen, tout en réfutant l'image contestataire qui lui colle à la peau puisqu'il ressort que 56 % des avis sont pris en compte dans les lois du pays, après leur passage à Tarahoi.

En conclusion, mes chers collègues, saluons le nouveau départ pris par le CESC courant septembre 2018. Certes, le renouvellement aura été long et laborieux, mais il répond bien aux différentes composantes de notre société. Autre point bénéfique à relever : cette période de vacance prolongée devrait lui permettre de reconstituer une partie des réserves budgétaires envolées pour mener à bien ses travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Tuuhia.

La parole est à l'intervenant du Tahoeraa Huiraatira, Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues, *bonjour*.

Nous examinons aujourd'hui un projet de délibération portant approbation du compte administratif du CESC pour l'exercice 2017 et affectation de son résultat.

Nous souhaitons souligner d'emblée le dynamisme et l'utilité de cette institution, la quatrième du Pays, qui effectue parfois, contre vents et marées, un examen pour le moins minutieux des projets de textes présentés par le gouvernement et l'assemblée de Polynésie française, textes portant principalement sur des questions économiques, sociales et culturelles, et voire même parfois sur d'autres textes, sur saisine ou en autosaisine, ce dernier cas étant assez rare. L'autosaisine faisant actuellement l'objet de réflexions au sein de l'institution.

Il en ressort des différents documents comptables produits, que les préconisations de la Chambre territoriale des comptes concernant les dépenses sur la période 2012-2017 ont été prises en compte, puisque aucun frais de déplacement hors de la Polynésie n'a été réalisé en 2017.

Le nombre de fonctionnaires du Pays affectés à l'institution est demeuré constant depuis 2014, soit 17 personnes.

L'augmentation des frais de vacances et autres a résulté du nombre plus élevé de saisines du CESC, à savoir 35 pour 2017 contre 28 en 2016.

Il faut noter toutefois une baisse des réserves constante depuis quatre ans, puisqu'en 2014 elle s'élevait à 80 millions F CFP et fin 2017, à 18 millions F CFP. Cette réserve a permis de compenser le déficit de l'année 2017, d'un montant de 17 479 873 F CFP.

Concernant l'activité du CESC, il est incontestable que l'examen des textes apporte un éclairage et des informations utiles sur les lois du pays, puisque 56 % des amendements proposés ont été retenus.

Pour rappel, cette institution, qui représente la société civile, a été renouvelée en 2018 et est composée, selon la loi organique, de 48 représentants des groupements professionnels, syndicats, des organismes et des associations, organisés en quatre collèges : entrepreneurs, salariés, développement, vie collective.

Quand bien même si le rôle du CESC n'est que consultatif, cette contribution des représentants des forces vives du Pays est indispensable afin d'apporter au gouvernement et aux représentants que nous sommes, des points de vue concrets, pratiques puisque découlant d'une connaissance profonde de la société civile polynésienne.

Selon les précisions apportées par le président du CESC, à la commission du 3 décembre 2018, les membres de la commission n'hésitent pas à demander aux rapporteurs des projets de lois l'incidence financière de ces lois ainsi que l'intérêt de ces textes pour le Pays.

Ils semblent également apporter une grande importance à la lisibilité des lois proposées, ce qui est essentiel, car une loi est faite dans l'intérêt de la population qui doit en comprendre l'utilité et le sens.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame Le Gayic. Mesdames, je vous remercie pour vos interventions.

La parole est à Madame Chantal Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues, tous nos collaborateurs et collaboratrices ainsi que le public, *bonjour*, et puis bien sûr bonne année et mes meilleurs vœux de réussite.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je voulais juste remercier tout le personnel du CESC et bien sûr tous les membres du CESC, parce qu'il faut quand même souligner tout le travail qui est mené au niveau du CESC par la société civile. On entend souvent que cette institution n'est pas utile pour la société, mais je dis ici, qu'il y a un travail de recherche qui se fait, et surtout il y a un débat intéressant et enrichissant. D'ailleurs, je vous invite tous, nous qui sommes élus et qui ne connaissons pas vraiment cette institution, de nous y rendre, et surtout de nous informer sur ce qui s'y passe parce que les échanges qui s'y passent sont vraiment intéressants, et surtout ce sont les membres de la société civile.

Et je voulais remercier aussi tous les membres du CESC pour le travail qu'ils mènent, le travail de réflexion mené pour nous, les élus de ce Pays.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame Galenon, pour votre intervention.

La parole est à Monsieur Frébault.

M. Angélo Frébault : Merci, Monsieur le président.

Je pourrai aussi apporter une réflexion sur le personnel qui gère un peu cette institution. Il faut savoir qu'en 2015, le CESC a été retenu par le CESER. Le CESER, c'est le conseil qui regroupe tous les présidents du Conseil économique de la République. En 2015, il y a eu ce qu'on appelle l'intervention du Président du Pays, Monsieur Édouard Fritch et moi-même, au sein de la COP 21. Et, c'est le CESC qui a été retenu par tous les présidents du Conseil économique de la République, afin de représenter la France entière au sein de la COP 21, parce que le CESC a été compétent et a présenté un dossier sur le réchauffement et les conséquences de la montée des eaux en Polynésie et dans le monde entier.

Je remercie tout le personnel qui a géré cette institution. C'est vrai que dans le budget, c'est un petit budget obligatoire, de dépenses obligatoires — d'ailleurs, toutes les lois du pays doivent passer par un avis du CESC —, c'est un budget qui est suivi de près, réaliste, fonctionnel et qui est toujours en équilibre. Et pour cela, je remercie le personnel.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Frébault.

La parole est à Madame le ministre.

M^{me} Tea Frogier : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, en ce début d'année — et puisque l'on n'est pas encore à la fin du mois de janvier — je vous présente tous mes vœux. Alors, je vais dire tout le meilleur, comme ça je suis sûre de ne pas oublier quoique ce soit et quelques domaines d'intervention que ce soit. Donc, tout le meilleur pour 2019 ! Que cette année 2019 soit heureuse et, on va dire, chargée de réussites en ce qui vous concerne pour tout ce qui est évidemment projets professionnels, mais également projets familiaux et personnels.

Par rapport à ce dossier concernant la quatrième institution du Pays, je pense qu'effectivement, l'utilité de l'institution telle qu'elle a pu être, on va dire, discutée ou éventuellement faire l'objet de commentaires divers et variés, en tout cas nous sommes tous d'accord que cette quatrième institution, elle a été souhaitée, elle a été voulue, pour re-avoir une représentation de la société civile la plus adaptée possible, de manière à ce que l'ensemble des textes règlementaires, principalement pour le CESC lorsqu'il s'agit de textes touchant aux domaines du social, du culturel, de l'environnemental et de l'économie également, soient exposés mais au-delà de dispositions purement règlementaires et juridiques, et qu'il y ait effectivement ce premier aperçu ou en tout cas cette première perception par la société civile, de textes règlementaires qui seront ensuite proposés par l'exécutif et adoptés par le législateur. Donc, je crois que là, il n'y a pas débat — j'entends l'ensemble des interventions — et je pense que le président du CESC, lorsqu'il s'est exprimé en commission, a démontré la rigueur et le sérieux dans lequel il s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de cette institution, très clairement.

Le sérieux, l'objectivité et l'importance des contributions et des avis émis par le CESC, je pense qu'au sein de cette assemblée, il n'y a pas de discussions car nous sommes tous convaincus de l'importance de cette quatrième institution. Et moi, ce que je peux noter et de ce que j'ai pu voir, c'est que les recommandations de la CTC — et c'est à ce titre que s'est exprimé très clairement le président du CESC — sont suivies, avec notamment la mise en œuvre des recommandations.

Vous avez cité, Madame la représentante du Tavini Huiraaatira, le fait de la mise en place d'un tableau de bord qui avait été la deuxième recommandation de la CTC, et effectivement ce tableau de bord, et vous l'avez annoncé lors de la commission, a été mis en place et cela leur permet donc d'avoir ce pilotage assez fin. Et, on peut le comprendre vu les difficultés financières que peut avoir cette institution puisque — vous l'avez noté également et vous l'avez relevé — en quatre ans, on est passé d'un fonds de réserve qui était à 80 millions, à 18 millions, un peu moins de 19 millions. Ce qui est très faible pour cette institution.

En tout cas, le souci lors de la réforme — vous l'avez indiqué — de la nouvelle composition du CESC, en passant à 4 collèges et 48 représentants, 48 conseillers, c'était bien d'avoir cette représentativité de la société civile la plus — on va dire — adaptée à l'heure actuelle.

Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N° 172-2018 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI N° 2018-493 DU 20 JUIN 2018 RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 87-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS ET DIVERSES DISPOSITIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Présenté par M. Frédéric Riveta.

Le président : Nous passons au sixième dossier, le rapport n° 172-2018 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance pris en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 87-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.

Avant la présentation du rapport, je tiens à vous informer que l'ordonnance relative à cet avis a déjà été signée le 12 décembre 2018 et a même été publiée au *Journal officiel de la République française* le 13 décembre 2018. Cependant, un projet de ratification doit être déposé devant le Parlement dans un délai de six mois à compter de la publication, soit le 12 juin 2019. C'est pourquoi, l'avis de l'APF peut toujours être émis.

Aussi, j'invite le rapporteur, Monsieur Frédéric Riveta, à nous faire une présentation du rapport, et notamment les travaux issus des échanges qui ont eu lieu lors de la commission des institutions, des affaires internationales européennes et des relations avec les communes.

Merci, Monsieur Riveta.

M. Frédéric Riveta, rapporteur : Monsieur le président, merci. Je vais essayer de faire une présentation synthétique de cette affaire.

Par lettre n° 839/DIRAJ du 31 octobre 2018, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'ordonnance pris en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.

Cet article 32 autorise, le gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures, relevant du domaine de la loi, essentielles à la réécriture de la loi n° 78-17 précitée, afin de simplifier la mise en œuvre de ses dispositions et apporter les corrections formelles nécessaires à la conformité avec le droit de l'Union européenne relatif à la protection des données à caractère personnel. La mise en cohérence de l'ensemble de la législation applicable à la protection des données à caractère personnel avec ces changements est également opérée.

L'objet de la législation nouvelle proposée par le présent projet d'ordonnance n'appelle pas d'objection de la part de l'assemblée de la Polynésie française dès lors qu'elle a pour objet la protection des données personnelles des citoyens.

Par contre, les conditions de son extension, en revanche, appelle certaines réserves. En effet, l'absence de délai transitoire laissé aux entités polynésiennes pour se mettre en conformité leur est

particulièrement préjudiciable et expose leur responsabilité. L'absence, par exemple, d'analyse suffisante portée sur le partage des compétences et le manque de lisibilité des mentions d'adaptation compromettent également la bonne application du texte.

Par ailleurs, dans la mesure où la nouvelle rédaction de la loi n° 78-17 précitée est étendue en Polynésie française, il est proposé d'étendre à la Polynésie française également les modifications proposées au code des douanes, au code de l'éducation, au code de justice administrative et au code monétaire et financier.

Enfin, l'article 27 du projet d'ordonnance, applicable en Polynésie française, procède à la modification de divers textes pour mettre ces derniers en cohérence avec le nouveau texte de la loi de 1978. Pour autant, certains textes cités n'ont pas été étendus ou relèvent de la compétence de la Polynésie française.

Des erreurs rédactionnelles ont également pu être relevées. Ainsi, quelques aménagements de forme au projet d'ordonnance pourraient être apportés.

L'examen de ce dossier par la commission des institutions a permis de rappeler que l'application différée du RGPD en Polynésie française, alors qu'il est pleinement effectif au niveau national, a d'une certaine façon laissé le temps au tissu économique local de se préparer aux conséquences induites par ce règlement européen, qui constitue l'une des composantes de la confiance en l'économie numérique.

En effet, la présence sur le territoire d'entités dont le siège se situe en France ou dans un autre pays de l'Union européenne, a donné l'occasion de mesurer les effets du RGPD sur ces entités.

Il a été rappelé toutefois que la mise en application de l'ordonnance en Polynésie française à partir du 1^{er} juin 2019 ne donne pas aux entités privées comme publiques un délai raisonnable leur permettant de se mettre en conformité avec ce texte. Un délai supplémentaire d'au moins six mois serait donc nécessaire.

Pour finir, il convient de rappeler que dans le cadre de l'étude des projets de textes soumis à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française, certains textes sont adoptés avant que l'institution ne rende son avis. Tel est le cas pour le présent projet d'ordonnance qui a fait l'objet de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018, publiée au Journal officiel de la République française le 13 décembre 2018.

À l'issue des débats, le projet d'avis a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes invite l'ensemble des membres de l'assemblée de la Polynésie à adopter le projet d'avis ci-joint.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Riveta.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : nous allons commencer par celle du Tahoeraa Huiraaatira, puis continuer par celle du Tavini Huiraaatira, et finir par celle du TAPURA HUIRAATIRA.

La parole est à l'intervenant du Tahoeraa Huiraaatira, Monsieur Salmon.

M. Geffry Salmon : Monsieur le président, Madame le ministre, merci d'être avec nous. Mesdames et messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi n° 78-17 du 7 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, a été prise pour adapter ce dernier texte au règlement du Parlement européen du 27 avril 2016, qui est entré en application dans l'Union européenne le 25 mai 2018.

Cette loi du 20 juin 2018 n'est pas applicable de plein droit en Polynésie, à l'exception des dispositions concernant la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ainsi que des dispositions modifiant le code de procédure pénale pour les traitements mis en œuvre par la justice.

Le projet d'ordonnance qui est soumis pour avis à l'assemblée de Polynésie française, procède à la transcription dans le droit national et à l'extension en Polynésie de la directive européenne concernée, relative à la protection des données à caractère personnel par les autorités à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites ou d'exécution des sanctions pénales. Ce texte s'applique aux traitements mis en œuvre par les autorités de l'État, en matière de police et de justice.

Le projet d'ordonnance qui nous est soumis, prévoyant l'extension des nouvelles règles en Polynésie, pour les dispositions relevant de sa compétence, se substitue donc à la loi du 7 janvier 1978.

Nul n'ignore l'importance de la protection des données personnelles, et l'actualité a fourni de nombreuses preuves de la nécessité d'en assurer la protection, à la suite de piratages de données bancaires, et autres.

Aussi, le contenu de cette ordonnance en ce qu'elle concerne la protection de ces données, et en ce qu'elle renforce les obligations des personnes publiques ou entreprises qui les traitent, ce qui est d'ailleurs dans l'intérêt des entreprises elles-mêmes en termes de fiabilité et d'image de marque, est-il à approuver.

Quelques dispositions, brièvement esquissées :

La notion de données personnelles recouvre toute donnée permettant d'identifier ou de rendre identifiable un individu.

Les principes fondamentaux encadrent strictement la collecte et l'utilisation des données.

Ils doivent permettre à toute personne concernée de savoir précisément pourquoi elle communique ses informations. Ils imposent de ne collecter que les données nécessaires à un but explicite, d'en limiter la réutilisation, d'en garantir l'effacement ou l'anonymisation au bout d'une certaine durée, d'en assurer la protection principalement pour les données sensibles.

Le projet consolide également les droits des personnes. Ainsi, toute personne doit être informée de l'identité et des coordonnées du responsable de traitement ; des coordonnées du délégué à la protection des données ; des finalités du traitement ; des destinataires des données ; de la durée de conservation des données, de l'existence d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation ou du droit de s'opposer au traitement et enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les obligations du responsable de traitement et la violation de ces obligations est passible de sanctions, administratives ou pénales. Dans ce cadre, les amendes prononcées par la CNIL sont substantiellement rehaussées, pouvant atteindre jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises, présentes sur le marché polynésien, qui doivent prendre toutes mesures pour s'y conformer. De même, pour les personnes publiques, les institutions, les administrations, les établissements publics, les communes, et j'en passe...

Compte tenu des compétences exercées par la Polynésie française, les traitements mis en œuvre par les services administratifs du Pays sont extrêmement nombreux. Les données collectées et conservées sont donc diverses et peuvent comporter des informations importantes, voire sensibles pour nos concitoyens. Le nombre des personnels impliqués dans l'utilisation des traitements est également conséquent. La mise en œuvre de ces mesures représente donc une lourde charge pour le Pays.

Aussi, la mise en application de ces dispositions, au 1^{er} juin 2019, alors que les pays de la zone européenne ont bénéficié de deux années pour se préparer et s'adapter, est de nature à porter préjudice au Pays, et nous nous associons donc à la demande de prorogation d'un délai contenu dans le projet d'avis qui nous est soumis.

Par ailleurs, les rapporteurs ont fait un travail minutieux qui mérite d'être salué, en pointant la nécessité de la mise en cohérence du texte proposé au regard des dispositions législatives applicables en Polynésie, dans les domaines de la consommation, de la défense, de la santé, des codes et de la procédure pénale, de la sécurité intérieure, pour ne citer que ceux-là.

L'avis mentionne également à bon droit les adaptations de textes qui doivent intervenir. Ces parties de l'avis proposé doivent être approuvées. Il en est de même en ce qui concerne les questions relatives à la répartition des compétences entre l'État et la Polynésie, en matière de procédure civile, de procédure administrative non contentieuse, et pour édicter la réglementation relative à la dématérialisation du secteur public et privé, notamment les règles destinées à assurer la sécurité des informations échangées par voie électronique, compétences rappelées par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel.

En conséquence nous estimons que l'avis proposé peut être approuvé.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Salmon.

J'invite l'intervenant du Tavini Huiraatira, Madame Tevahitua, à prendre la parole.

M^{me} Éliane Tevahitua : Monsieur le président, Madame la ministre, nous n'avons pas d'intervention à faire puisque l'ordonnance a été prise le 12 décembre et dans la foulée publiée au *Journal officiel de la République française* et, donc, nous n'allons pas réitérer un vœu pieu qui a peu de chance d'être suivi. Si ce n'est peut-être de vous rappeler que cette demande d'avis qui a été prise, sans tenir compte du nôtre, est encore une fois symbolique et emblématique de la valeur de nos avis et du fait que nous ne sommes qu'une simple collectivité. Et, je ne peux m'empêcher de penser à la fable de la Fontaine sur le chien et le loup et sur la longueur de la laisse. Je m'arrêterai là.

Le président : Merci, Madame Tevahitua.

La parole est à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA, Madame Tahuhuterani.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Monsieur le président, Madame la ministre, chers collègues,

Nous abordons ici le sujet des données informatiques à caractère personnel et les moyens de les protéger. Plus précisément, il s'agit de modifier nos textes légaux pour être en conformité avec le RGPD : le Règlement général pour la protection des données. Ce règlement est entré en vigueur dans l'Union européenne au mois de mai de cette année.

Il s'agit pour nous de mettre en cohérence, l'ensemble des dispositions législatives applicables à la protection des données à caractère personnel. En effet, historiquement, c'est une loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui avait été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

La difficulté vient justement du fait que cette loi n'est pas applicable de plein droit en Polynésie française : ne sont valables ici que les dispositions modifiant le code de la procédure pénale pour les traitements mis en œuvre par la justice.

Dans les modifications prévues par notre texte, il y a aussi l'extension à la Polynésie d'une directive européenne relative à la protection des données à caractère personnel par les autorités à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites ou d'exécution des sanctions pénales. Toutes ces adaptations ont une application pratique qui concerne aussi bien les collectivités publiques, que les personnes morales de droit privé. En d'autres termes, c'est donc quasiment un changement de culture dans l'approche des problématiques de protection des données personnelles qui nous est proposé ici.

L'objet de la législation nouvelle n'appelle pas d'objection pour ce qui concerne la protection personnelle des données des citoyens. En revanche, il faut cependant noter une réserve concernant le délai d'application de l'ordonnance prévue pour le 1^{er} juin 2019, délai normal soit six mois après l'avis, le temps de réception. Donc ce serait normalement début janvier 2019. Il serait donc raisonnable de prévoir un délai identique à celui qu'ont eu l'ensemble des pays, y compris la France métropolitaine, soit deux ans.

En l'espèce pour ce qui concerne la Polynésie Française, un délai supplémentaire de six mois est nécessaire pour que les services de l'Administration au sens large y compris les communes, puissent se préparer à la mise en œuvre du RGPD. Ce sera une opération compliquée, mais c'est une nécessité pour nos entreprises car il s'agit d'une des composantes importantes de la confiance en l'économie numérique.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : Merci, Madame Tahuhuterani.

Madame la ministre, vous avez la parole.

M^{me} Tea Frogier : Merci, Monsieur le président.

Je ne vais pas être très longue puisqu'effectivement, vous l'avez compris, on est tous favorables à la protection des données personnelles des citoyens.

Effectivement, c'est très technique et je pense que le rapporteur a été très bien dans son rapport parce que ce n'est pas évident. Nous sommes vraiment sur un domaine très technique.

Pour résumer et en quelque sorte, c'est vrai que la modification qui a été apportée par — on va dire — des dispositions européennes, et notamment l'adoption — on va dire — la mise en œuvre du RGPD, a impliqué des modifications pour pouvoir coller au niveau national à cette mise en œuvre du RGPD. Et c'est pour cela que l'on est venu en fait, par cette loi de 2018, modifier ce que l'on connaissait et qui était celle qui s'appliquait précédemment à ce que l'on avait tendance à appeler « informatique et liberté ». Qu'est-ce qui va changer et qu'est-ce qui change, et pourquoi effectivement, techniquement, cela va être très compliqué ? Ou en tout cas, cela peut-être très compliqué.

En définitive, au niveau national, on est tenu d'appliquer, ou en tout cas de se mettre en ordre de marche pour le RGPD, cette disposition européenne. Du coup, cela implique que les textes, la loi de 2018 est venue modifier la loi de 1978 « informatique et liberté ». Et demain, en fait, ce qui va changer, alors que précédemment et en définitive, il s'agissait simplement d'une déclaration — on l'a fait — on trouve souvent des entités de déclarations au préalable, auprès de la CNIL pour pouvoir disposer de bases de données et recueillir des données. Là, on inverse complètement — on va dire — la charge, et effectivement, chaque entité qui va devoir gérer et constituer des bases de données et recueillir des données personnelles, va devoir exercer... — on va dire — qu'on lui applique un

principe de responsabilité accrue. C'est-à-dire que cette entité — et c'est quelque soit l'entité en question —, toutes celles qui vont avoir à traiter de données, alors que précédemment, elle faisait une déclaration préalable à la CNIL. Ce n'était pas si facile mais c'était quand même plus simple. Quand cela va s'appliquer, elle pourra être interrogée et elle devra pouvoir justifier à tout moment, qu'elle a pris toutes les mesures, que ce soit techniques, organisationnelles et financières, pour assurer la protection des données personnelles, auxquelles elle a eu accès. C'est cela en fait, et du coup, cela va avec un ensemble de renforcement comme l'encadrement strict de la collecte, du traitement, ainsi que la conservation des données, et également, ce qui va aussi de paire avec le renforcement, c'est-à-dire l'information des personnes concernées, quant à leur voix, y compris en termes de retrait des données qu'elles ont bien voulu divulguer.

J'ai essayé de résumer assez simplement, finalement l'impact. Et vous comprenez bien que du coup, cela peut paraître comme très contraignant, d'où le délai qui est demandé aussi en termes de mise en œuvre et de manière assez globale.

Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre.

Nous passons à l'examen de l'avis.

La discussion est ouverte.

Puisque vous n'avez pas de commentaires, nous passons au vote de l'avis. Qui est pour ?...18 voix pour et 2 abstentions, 3 abstentions.

L'avis est adopté par 18 voix pour et 3 abstentions.

RAPPORT N° 152-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ANNÉES 2013 À 2016 DU LYCÉE PROFESSIONNEL D'UTUROA

RAPPORT N° 155-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ANNÉES 2013 À 2016 DU COLLÈGE DE TAUNOA

RAPPORT N° 1-2019 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 DU COLLÈGE DE TAAONE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

RAPPORT N° 2-2019 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 DU COLLÈGE DE ATUONA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

RAPPORT N° 3-2019 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 DU LYCÉE AORAI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

(Synthèse des rapports présentée par M^{me} Minarii Galenon.)

Le président : Il nous reste six dossiers relatifs aux approbations des comptes financiers concernant les établissements scolaires, et je vais donner la parole à Madame la présidente de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, étant donné que nous avons cinq rapports concernant les comptes financiers des établissements scolaires, notre chef de groupe, Madame Tepuaraarii Teriitahi, du groupe du TAPURA HUIRAATIRA est venu me voir, et en discussion aussi avec le chef de groupe du Tahoeraa Huiraatira, donc d'un commun accord, on a voulu faire une synthèse des cinq rapports concernant les comptes financiers. C'est vrai que cela fait un peu de gymnastique parce que ce sont des comptes d'établissements qui sont assez dispersés quand même. Vous l'avez vu, chers collègues, vous avez Uturoa, Taunua, Taaone, Atuona et Aorai. Je pense que je pourrai faire un petit résumé puisqu'il n'y a pas vraiment de problèmes particuliers. Donc, si vous êtes d'accord, chers collègues, que je vous fasse une petite synthèse des cinq rapports — pas le rapport sur l'ÉAG, il est différent. D'accord ?... Donc, les cinq rapports : rapport n° 152-2018, rapport n° 155-2018, rapport n° 1-2019, rapport n° 2-2019 et le rapport n° 3-2019.

Si vous en étiez d'accord, Monsieur le président, ça serait bien que l'on fasse une synthèse, même pour les interventions. Si vous l'acceptez, Monsieur le président, les interventions seront libres en fonction des observations que l'on a pu obtenir, ou des questions que l'on a pu poser en commission.

Le président : Tout à fait. Je mets aux voix cette organisation. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci bien.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

Tout d'abord, je souhaitais remercier tous les membres bien sûr de la commission qui ont toujours été très présents et très consciencieux dans toutes les analyses des dossiers et puis les interventions au niveau des commissions. Je souhaitais aussi remercier la présence des membres des conseils d'établissement comme Madame Augustine Tuuhia qui a été très active. Merci beaucoup, Augustine. Je voulais aussi remercier Madame Yvannah Pomare-Tixier, Monsieur Charles Fong Loi, Madame Patricia Amaru aussi et vraiment tous les collègues qui sont venus, qui ont été présents, et réellement, c'est appréciable lorsque l'on est présidente de commission.

L'étude de ces rapports a été très enrichissante dans le sens où nous avons eu des agents techniques de la DGEE comme le comptable et directeur des finances, Monsieur Karl Liu, qui a toujours répondu aux questions techniques. Et nous avons eu aussi la présence de Monsieur le directeur de la DGEE pour répondre à nos questions.

Cependant, Monsieur le président, chers collègues, je déplore l'absence du ministère. Pourquoi ? Parce que souvent, les élus que nous sommes, avons des questions personnelles à poser au ministère de l'éducation. C'est pour cela que la voix du ministère nous a manqué lors de nos commissions. Ce qui se passe actuellement — je suis désolée parce que vous le savez peut-être chers collègues — c'est que je pose beaucoup de questions écrite parce que nous avons souvent des questions sans réponse. Et je suis désolée, ce n'est pas Monsieur le directeur de la DGEE qui doit venir répondre aux questions des élus ! Alors je m'exprime ! Si vous voulez avoir plus d'information, vous lirez les rapports et les comptes rendus des commissions. C'est juste une demande pour l'année 2019, puisque nous entamons une nouvelle année et que nous souhaitons les vœux, il faut que cela soit réellement une réussite, et surtout un travail de cohésion entre l'assemblée et le ministère de l'éducation, voire le ministère de la jeunesse et des sports.

Souvent, nous posons des questions sur les parents, sur les enfants, et sachez que nous, collègues élus de l'assemblée, si nous n'avons jamais été enseignant, et c'est le cas dans notre commission, et bien nous avons des questions sans réponse. Et nous posons des questions qui peuvent être — je veux dire — logiques pour les agents administratifs de l'éducation mais qui ne sont pas logiques pour les élus que nous sommes. Et surtout, lorsque nous avons des soucis dans nos archipels éloignés. Donc, j'estime que le ministère doit faire plus d'effort pour être présent. Je pense que pour débiter l'année, il

faut aussi mettre les points sur les « i », de manière à ce que nous travaillions tous en cohésion, en concordance pour notre communauté Polynésienne. C'est la première remarque que je voulais faire.

S'agissant des comptes financiers, ils sont bien tenus. Nous avons eu les comptes financiers de 2013 à 2016 du LEP de UTUROA et du Collège de TAUNOA. Et pour ce qui est des trois autres établissements, il s'agit de l'exercice 2017. Qu'avons-nous relevé comme points importants ?

Sur les comptes financiers, il n'y a aucun problème, puisqu'on nous a toujours expliqué que même si les comptes sont négatifs, — je veux dire les résultats —, il n'y a aucun souci puisque la DGEE vient rétablir et remettre les subventions en place. On sait que c'est bien suivi.

Et, on nous a expliqué aussi que lorsque les comptes sont en difficulté, — je veux dire en négatif, ne sont pas en difficulté —, il y a bien sûr les fonds de roulement. Tout est clair de ce côté-là. Je ne pense pas qu'au niveau de la commission, il y ait des questions sur les comptes financiers. Donc, tout va bien !

Par contre, concernant le fonctionnement de certains établissements, nous avons des questions. Pour ce qui est du Lycée Aorai par exemple, nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de grossesses précoces. Et c'est vrai que, aussi bien sur les comptes financiers de 2013-2016, on nous l'avait mis par écrit. Nous avons posé la question : « pourquoi est-ce qu'en 2017, c'est toujours d'actualité ? ». On nous a répondu que c'était encore d'actualité — on nous a donné les raisons — parce que vous avez des BTS, donc des jeunes filles plus âgées, qui pose ce problème de grossesses précoces aussi.

Et, il y a aussi quelques remarques qui ont été faites sur le dispositif du décrochage scolaire. Je pense que là-aussi, au niveau de la commission, nous avons aussi besoin d'un bilan, à savoir : combien d'élèves est-ce qu'il y a aujourd'hui ? On se rappelle qu'il y a eu déjà une question orale à l'époque, à l'ancienne ministre, qui nous avait répondu à l'époque, qu'il y avait 300 élèves en décrochage scolaire et qui suivent le dispositif, qui est un dispositif — je veux dire — acceptable pour nos enfants en décrochage scolaire. Et aujourd'hui, nous aurions voulu savoir, combien d'enfants ou d'élèves étaient encore en décrochage scolaire et que sont devenus ces élèves ?

En gros, c'est ce que je voulais vous dire. Je pense que chacun et chacune posera ses questions. Et moi, je poserai aussi des questions en tant que représentante, puisque-là, je suis supposée faire la synthèse de tous les comptes.

Là aussi, où nous nous étions posé des questions, c'était sur les informations des établissements scolaires aux parents. Quelque fois, on trouvait que les informations n'étaient pas assez efficaces. Peut-être, de ce côté-là, essayer d'aider davantage les parents dans les établissements scolaires.

Il est vrai, Monsieur le président, que je sors des comptes financiers car ce sont des questions d'ordre général. Comme vous le savez, Monsieur le président, vous êtes élu comme moi et nous avons souvent des questions en dehors des comptes financiers. Nous profitons d'une commission — de la commission de l'éducation —, pour poser toutes nos questions. Et c'est pour cela, que je souhaitais vraiment la présence d'un membre du ministère de l'éducation. Je pense que c'est une demande globale que nous faisons, pour que nos commissions fonctionnent mieux.

Chers collègues, je vous remercie de m'avoir écoutée.

Merci, Monsieur le président et Madame la ministre.

Le président : Merci, Madame Galenon.

Nous allons passer dossier par dossier, rapport par rapport.

Si vous avez des interventions que vous pensez être nécessaires, n'hésitez pas ! Demandez à prendre la parole. Ensuite, nous procéderons au vote de chaque délibération.

Vous êtes d'accord ?... C'est bon.

Le président : Nous passons au rapport n° 152-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2013 à 2016 du Lycée professionnel d'Uturoa.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

Je tiens juste à informer les collègues que, vendredi dernier, j'ai eu la chance d'assister à la remise de diplôme à la demande de notre président de l'assemblée et je voulais vous donner quelques nouvelles concernant le LEP d'Uturoa.

Parmi les quatre représentants que nous étions, il faut souligner la présence de Madame Tuuhia Augustine, qui est la représentante membre du CE de l'établissement, de notre mairesse, bien sûr, qui est aussi représentante, Sylviane Terooatea, de Teumere Atger et de moi-même.

Je voulais vous dire que cela a été enrichissant pour nous tous puisque nous avons pu discuter avec le personnel, et surtout la proviseure, qui nous a signalé qu'il y avait de bons résultats et qu'ils rencontraient quelques problèmes au niveau des résultats du bac professionnel. Elle nous avait effectivement expliqué qu'il y avait une nouvelle branche et qu'il fallait que les élèves s'adaptent. Et j'ai été aussi approchée bien sûr par le président des parents d'élèves qui nous a remerciés pour nos interventions en séance concernant les travaux à venir au niveau de l'internat du LEP et je trouve que c'est important. Donc, remercier aussi Madame la ministre de l'éducation puisqu'elle nous avait promis sur l'année 2019 que les travaux seront effectués au niveau de l'internat. Et nous avons rassuré, j'ai rassuré les parents en leur disant que la ministre avait dit que cela allait être fait. Et je pense que, ce qui est important au lycée d'Uturoa, les parents aussi sont très actifs, les professeurs étaient tous là et les élèves étaient très contents de notre présence. Et je voulais aussi remercier les collègues qui avaient été là avec moi — donc, nous étions quatre — pour représenter l'assemblée.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame Galenon.

La parole est à Madame Terooatea.

M^{me} Sylviane Terooatea : Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la ministre, bienvenue parmi nous ; et merci pour les vœux.

Au-delà des chiffres, puisque nous sommes sur un compte financier, se profilent quand même de nombreuses problématiques qui sont révélées dans le rapport par le proviseur : la vétusté et l'étroitesse des locaux alors que cet établissement est le seul lycée professionnel public des Îles-Sous-le-Vent, pour une population de 35 000 habitants en 2016, et ce, malgré des travaux de réparation et de rénovation réalisés chaque année. Je sais qu'un projet de restructuration prévoit la construction d'un nouveau bâtiment avec trois ou quatre salles de cours et des sanitaires. Je le précise quand même. Comme cela est précisé dans le rapport, cela en dit long sur l'état actuel des installations.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le personnel du lycée. Merci à tout ce personnel qui œuvre puisque, de 2013 à 2016, il est vrai que l'on a vu un effectif décroissant. Mais nous avons une équipe vraiment très soudée. En partenariat avec la commune, nous travaillons très efficacement par rapport à la sécurité, aux bagarres. Nous sommes présents. Et j'aimerais remercier cette équipe enseignante et non-enseignante.

J'aimerais aussi souligner que de nombreux élèves de Tahaa utilisent la navette entre Tahaa et Raiatea et certains, au nord de l'île, doivent se lever à 4 heures du matin pour venir au lycée. Donc, l'insuffisance d'entreprises sur place qui peuvent assurer des stages de nos élèves, cela est aussi problématique et entraîne des frais importants lors des formations en milieu professionnel. Ils sont obligés de venir sur Tahiti.

Telles sont les problématiques que je voulais soulever ici.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Teroatea.

La parole est à Madame Tuuhia.

M^{me} Augustine Tuuhia : Je vais juste apporter un peu plus d'informations sur le lycée d'Uturoa puisque je suis représentante au CE.

Merci, Madame Galenon, pour tout ce que vous avez rapporté. Effectivement, cela est très important.

Je pense que le lycée d'Uturoa est en bonne santé, contrairement peut-être aux murs de l'établissement ; mais un contrôle a été fait précédemment, délégué par le ministère de l'éducation. Une réponse est apportée directement au proviseur du lycée d'Uturoa. Je pense que tout se remettra en ordre très prochainement.

Merci.

Le président : Merci, Madame Tuuhia.

La représentation n'ayant plus d'interventions, la parole est à Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Je voulais dire qu'effectivement, j'ai bien noté le souhait exprimé en termes de présence du ministère en commission, et donc je me ferai le porte-parole auprès de ma collègue ministre de l'éducation.

Je pense que de manière plus globale aussi, en tout cas, c'est comme cela que je l'entends, je viens d'avoir une discussion avec son directeur de cabinet, c'est-à-dire qu'il y a des problématiques plus globales sur lesquelles vous souhaitez avoir une information et j'intègre dans cette problématique globale l'aspect décrochage scolaire qui est un point qui soit réalisé, l'aspect également tout ce qui est infrastructures, les bâtiments et les travaux qui sont nécessaires. Donc, la proposition que je vais remonter à la ministre de l'éducation, c'est qu'elle puisse venir sur des thématiques précises, vous présenter, vous faire un point et vous exposer sa stratégie et peut-être le plan et l'échéancier de manière plus globale lorsqu'il s'agit de thématique globale, sans attendre en fait qu'il y a un dossier qui passe à l'assemblée, qui doit être examiné par l'assemblée. Que cela se passe en fait finalement en marge d'une commission et de manière plus globale pour qu'elle puisse exposer cette problématique.

Donc, j'intègre là-dedans tout le volet effectivement parce que la problématique... en tout cas, le ministère —, c'est de gérer les 26 établissements, les 26 collèges et les 10 lycées, avec des infrastructures qui ont un certain âge et un certain nombre de travaux à réaliser, pas simplement d'extension mais même de remise aux normes, et avec une enveloppe finalement qui est négociée chaque année et qu'il convient de bien ventiler en fonction des priorités. Et la priorité principale va lorsque la sécurité du personnel et des élèves est mise en danger.

Voilà donc pour la proposition. Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. Donc, l'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Le président : Nous passons à l'examen du 8^e dossier, le rapport n° 155-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2013 à 2016 du Collège de Taunoa.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon, rapporteure : Merci.

Pour le collège de Taunoa, aujourd'hui Collège Maco Tevane, pour les comptes financiers, nous avons appris qu'il y avait un fonds de roulement qu'il nous restait en 2016, de 11 376 033 F CFP, qui n'appelle pas de remarques particulières parce que tout est bien géré.

Il y a juste une remarque globale et puis avec une question. Je voulais savoir où en est le problème du mur de soutènement. Il y a eu une chronique assez importante qui a été faite autour de cette histoire. Est-ce qu'on peut nous donner quelques nouvelles sur la suite des travaux ?

Merci beaucoup.

Le président : Merci, Madame Galenon.

La parole est à Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Concernant ce projet de délibération, ce qu'il faut soulever, la présentation des comptes financiers et affectation des résultats ont été effectuées. Malgré les difficultés rencontrées au sein de cet établissement, on peut constater que le personnel est très motivé et engagé afin de pallier justement à ces handicaps et privilégie justement une politique éducative.

Par rapport à la situation financière de l'établissement, elle s'est beaucoup améliorée. Mais ce que l'on pourrait dire, c'est que la maîtrise des dépenses doit être poursuivie, ainsi que les efforts du Pays afin de reconnaître ce collège en REP. Ceci étant dit, il doit bénéficier de moyens plus importants, tant en personnel et financier, en faveur de cette jeunesse qui est déjà défavorisée par leur milieu familial et social.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame Le Gayic.

Les représentants n'ayant plus d'interventions, je passe la parole à Madame le ministre.

M^{me} Tea Frogier : À chaque fois, notamment en conseil des ministres, lorsque je vois : collège de Taaone ; je me dis : mais on a rebaptisé ce collège, c'est le Collège Maco Tevane. Alors, si vous voulez, vous mettez « de Taaone » derrière mais enfin, bon, bref !...

Le collège Maco Tevane, effectivement, dispose d'un personnel enseignant et non-enseignant très motivé. Vous avez notamment au niveau de la direction — mais c'est le cas pour l'ensemble —, ce personnel est très motivé et, d'ailleurs, a été finalement un peu *leader* sur un événement qui était le Heiva des collèges. C'est l'équipe de la direction de Maco Tevane qui a été notamment à l'initiative et a encadré finalement le mouvement de ce Heiva des collèges où on a eu la participation de 10 collèges.

Tout cela étant dit, il y avait une question sur le mur qui s'était écroulé au niveau du collège. Une enquête est en cours et le dossier a été transmis à la DSP. Donc, nous attendons les conclusions de l'enquête de la DSP. On peut effectivement se réjouir qu'il n'y ait pas eu de blessures plus graves que ce qui a été rencontré par les deux élèves concernés.

En ce qui concerne les résultats de ce collège, il est vrai que le fait d'avoir la SEGPA et notamment le volet professionnel, pré professionnel en quelque sorte... Je fais attention parce qu'on est sur un collège et que la voie professionnelle, c'est au lycée qu'elle s'exprime depuis la réforme du collège —, mais en tout cas, là aussi nous avons la mise en place de dispositions qui sont très intéressantes en termes d'accompagnement.

Pour la dernière question — c'est celle que j'ai cherché — sur la démarche de pouvoir inscrire le Collège Maco Tevane en REP+, actuellement, puisque cela fait l'objet d'une cartographie générale avec des dossiers qui sont montés, la cartographie REP et REP+ et la révision REP et REP+ est actuellement gelée au niveau national. En tout cas, pour le Pays, je pense que la ministre de l'éducation, effectivement, poursuit puisqu'elle est convaincue de la nécessité d'inscrire le Collège Maco Tevane dans cette démarche.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Le président : Nous passons au 9^e dossier, le rapport n° 1-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 du Collège de Taaone et affectation de son résultat.

La discussion est ouverte.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

Je reviens, puisque c'est la discussion générale, sur ma remarque lors de la synthèse des rapports sur les grossesses précoces — il y a eu cette remarque en 2013, 2016 et là, nous sommes sur les comptes financiers de 2017 — pour dire qu'il y a toujours les mêmes problèmes. Je voulais savoir quels étaient les projets au niveau du ministère pour essayer de venir en aide quand même à ces jeunes filles. Parce que, chers collègues, c'est le seul rapport dans lequel on parle de grossesses précoces. Il faut que vous en soyez quand même conscients. Je veux dire, dans les autres rapports, on n'en parle pas. On parle des comptes financiers, on parle des problèmes qu'il peut y avoir, des problèmes avec le personnel. Mais, là, pour le collège de Taaone, on en parle, c'est écrit noir sur blanc.

Cela a été écrit en 2013-2016 et puis, là en 2017, c'est la même chose. Il y a peut-être un travail à faire de ce côté-là et peut-être intervenir davantage auprès des jeunes filles afin de les informer. Je pense qu'il y a aussi les parents. C'est à vous de nous apporter les solutions possibles.

Deuxième chose, Monsieur le président, si je pouvais faire une autre remarque. Que l'on sache bien, nous avons aussi au niveau du collège de Taaone un souci au niveau de la protection... On devait mettre en place — j'espère que je ne me trompe pas, il y a tellement de dossiers en même temps, donc si je me trompe, excusez-moi — des caméras de protection — c'est peut-être Aorai, excusez-moi, comme Taaone et Aorai ça va en même temps. Bon, je vous reposerai la question après. Je laisse la parole aux autres. Mais, au moins déjà, sur l'histoire des grossesses précoces, est-ce que l'on a prévu

quelque chose ? Il y a aussi l'histoire des informations, voir si les informations passent bien. Comme je le disais tantôt, c'est aussi l'information au niveau des familles.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame Galenon.

Puisque nous n'avons plus d'interventions, je passe la parole à Madame le ministre.

M^{me} Tea Frogier : Je remonterai effectivement l'interrogation et notamment je préfère que la ministre de l'éducation vienne exposer son plan d'action sur la thématique très spécifique et très importante des grossesses précoces. Je sais que le chef d'établissement a toute l'attitude pour traiter de la question, mais ce que je note c'est d'avoir un véritable plan et quelles sont les dispositions qui existent. Je préfère donc que la ministre de l'éducation vienne en personne nous exposer ces dispositions.

Le président : Merci bien.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité ?...

L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Le président : Nous passons au dixième dossier, le rapport n° 2-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 du collège de Atuona et affectation de son résultat.

La discussion est ouverte.

La parole est à Madame Frebault.

M^{me} Joëlle Frebault : Merci, Monsieur le président.

Concernant le collège de Atuona nous n'avons pas de problème particulier, sauf que nous attendons la construction de notre internat. Par contre, pas plus tard qu'hier, j'ai été interpellée encore par la directrice du CJA pour les fameux problèmes de subventions de denrées alimentaires. Donc là, cela devient vraiment urgent. Actuellement, ils n'ont vraiment plus rien à manger. Mais bon, je vais me rapprocher du directeur de cabinet de *Madame la ministre* pour discuter de cela.

Merci.

Le président : Merci, Madame Frebault.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon, rapporteure : Oui, je remercie notre collègue Joëlle Frebault d'être intervenue sur le problème posé au niveau du CJA puisque *notre maire*, notre collègue Tehaamoana — c'est bien cela, Tehaamoana — est intervenu en disant qu'il y avait un souci sur la prise en charge des denrées alimentaires au niveau des CJA. Il est vrai que le directeur de la DGEE nous a apporté des solutions voire le directeur des finances, en disant que ce n'était plus possible juridiquement et nous avons sollicité notre ministre — je veux dire oralement — parce que je dis que c'est un problème récurrent qui se pose puisque les années précédentes, les mairies, les communes ont toujours été aidées. Donc, je disais que c'était un problème qu'il fallait régler avec et voir avec la ministre de l'éducation.

Je voulais aussi vous faire part, Monsieur le président, chers collègues, du nomadisme des personnels du collège de Atuona, des collèges et établissements scolaires. Pourquoi ? On nous avait expliqué que

bien souvent nous sommes obligés de prendre les personnels mis à disposition. Il est vrai que quelques membres s'étaient interrogés là-dessus et le directeur de la DGEE nous a répondu qu'il n'y avait pas, en fait, de personnels locaux qui voulaient y être. C'est à nous à nous poser la question. Pourquoi est-ce qu'il y a ce problème ? Je pense que là aussi il faut apporter plus de réflexions. Réfléchir puisque dans les archipels éloignés, chaque ministre de l'éducation, on le sait, c'est dans la politique de l'éducation, on encourage nos enfants, nos personnels locaux à y aller et à travailler dans les îles éloignées puisque nos enfants ont besoin de personnels qualifiés et titulaires qui restent en place, qui s'installent. Or, il s'avère que ce sont des personnels qui arrivent de France, qui ont du mal à s'adapter, qui ne restent pas aussi longtemps et qui bougent ou alors, on a du personnel temporaire qui occupent les postes. Là aussi, il y a une réflexion à apporter pour tous les archipels éloignés parce qu'il n'est pas normal que les archipels éloignés n'aient pas du personnel qualifié parce que...— Monsieur le président, vous me comprenez puisque vous faites partie aussi du milieu. Je pense que là aussi il faut faire des efforts, et cela demande aussi des élus des archipels éloignés.

Le président : Merci, Madame Galenon.

La parole est à Monsieur Salmon.

M. Geffry Salmon : Oui, rapidement, Monsieur le président.

Pour conforter les propos qui viennent d'être tenus par ma collègue du Tavini Huiraatira, je voudrais également noter les retards dans la construction d'un nouvel internat rendu indispensable par la vétusté, l'inadaptabilité de l'existant et décidé en 2002, qui semble être préjudiciable au développement de l'établissement et au bien-être également ainsi qu'à la sécurité des élèves.

Un autre élément aussi, celui de la baisse importante de la natalité qui semble influencer sur les effectifs. Ainsi, les prévisions des effectifs du lycée professionnel, semble-t-il, sont très aléatoires. Cet aléa pouvant être accentué par l'ouverture en 2016 de quatre nouveaux CAPD, rénovés à Ua-Pou et Nuku-Hiva.

Le responsable des établissements formule également le souhait, que le lycée se dote de deux nouveaux baccalauréats professionnels adaptés aux besoins, en maintenance nautique et hôtellerie de restauration dans les anciens ateliers du CETAD ce qu'il faudrait encourager, me semble-t-il. Il souligne également l'engagement et l'application du personnel, qu'il faut saluer, malgré son effectif réduit, encore aggravé par les absences des enseignants non remplacés ou non nommés et leur mobilité. Ces absences et le manque de personnel en résultant constituent, semble-t-il, un facteur négatif pour le bon fonctionnement des différentes structures et de l'internat.

En conclusion, les établissements d'enseignement public de Atuona dans l'archipel des Marquises connaissent de grandes difficultés tant financières qu'en personnel malgré l'engagement de personnes y travaillant et sollicitant un soutien particulier de la part des pouvoirs publics, de manière à corriger en quelque sorte, ce déséquilibre.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur Salmon.

Puisque nous n'avons pas d'autres interventions, je donne la parole à Madame le ministre.

M^{me} Tea Frogier : Effectivement, je m'interrogeais sur le calendrier puisque, je me rappelle que l'internat pour Atuona relevait notamment d'une opération avec un financement qui avait été obtenu et on est passé par l'ANRU, enfin le ministère de l'éducation nationale mettait en place des crédits via l'ANRU, qui est une agence.

Ce que je vais faire, c'est que je vais demander aux équipes à revenir vers vous avec, en gros, le nouveau calendrier et les explications quant aux retards enregistrés et surtout donc recalés et peut-être, vous donnez les informations quant au nouveau planning actualisé pour cette partie.

En ce qui concerne la prise en charge des denrées alimentaires, je remonterai l'information. De toute façon, le directeur de cabinet est là, donc il a l'information de voir que cette situation préoccupante au niveau du CJA de Atuona, ne perdure pas ou en tout cas, voir de quelle manière est-ce que l'on peut être efficace, efficient et performant dans la gestion de ce dossier, en espérant que ce n'est pas encore une disposition — en aparté — du nouveau code des marchés publics. C'est une boutade. *(Rire)*

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

Le président : Nous passons au 11^e dossier, le rapport n° 3-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 du Lycée Aorai et affectation de son résultat.

La discussion est ouverte.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, je vous parlais des grossesses précoces voire aussi, du dispositif du décrochage scolaire qui a été mis en place. Pourquoi est-ce que je re-soulève ce problème ? C'est vrai qu'il a été créé depuis 2015, donc cette mission de lutte contre le décrochage scolaire, la MLDS, qui est tout à fait un bon dispositif pour nos élèves en difficulté, pourrait peut-être aussi venir apporter des solutions possibles à l'absentéisme, donc à ces grossesses précoces, à l'obésité, etc., et tout le décrochage scolaire qui s'ensuit.

Elle a été créée, cette mission de lutte contre le décrochage scolaire, avec la mise en place d'un référent décrochage désigné dans chaque établissement et un groupe de prévention du décrochage scolaire, et qui est coordonné par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs. Alors, cela concerne...cette plateforme, c'est ce que je vous disais tantôt, c'est d'avoir un peu les chiffres actuels puisque en 2016, avec notre ancienne ministre, elle nous avait précisé en séance qu'il y avait 300 décrocheurs. Et aujourd'hui, qu'en est-il de cette prise en charge ? Est-ce qu'il y en a plus ? Est-ce qu'il y en a moins ? Est-ce que c'est un bon dispositif à poursuivre ? Je pense que c'est important aussi.

À l'époque aussi, on nous disait que ces actions de la MLDS devaient être interministérielles car la difficulté individuelle des jeunes résulte de plusieurs facteurs et doit avoir une réponse collective. C'est ici même, en séance, que l'on a entendu cela et, à ce titre, en termes d'actions interministérielles, notre ministre de l'éducation nous avait annoncé le 5 juillet 2018, la présentation d'un nouveau programme, ici même, en séance. Je pense à tous ces problèmes de grossesses précoces et aux problèmes de l'obésité puisqu'elle devait travailler en collaboration avec Madame la ministre, Isabelle Sachet et Monsieur Jacques Raynal. Aujourd'hui, je voudrais savoir qu'en est-il de ce programme et des nouvelles préconisations annoncées ?

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame Galenon.

Je passe la parole à Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Je reviens à ma proposition initiale. Je vais proposer à Madame la ministre de revenir vers vous avec l'ensemble des informations et notamment, ce point particulier sur le décrochage et le suivi parce que, effectivement, la mission de lutte contre le décrochage scolaire fait un travail fantastique. D'ailleurs, une deuxième antenne a été ouverte à Taravao pour pouvoir gérer aussi les élèves de la presqu'île et de la côte correspondante. C'est vrai qu'ils font un travail fantastique.

Ce que je retiens, c'est le souhait d'avoir les chiffres pour voir, en gros, l'évolution. L'efficacité, je pense qu'elle n'est pas remise en question dans cette mission de lutte, mais également peut-être de manière plus pratique aussi les quelques mesures qui ont été annoncées et qui vont être développées et quel est le calendrier.

J'en ferai part à ma collègue, le ministre de l'éducation.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté par 21 voix pour.

RAPPORT N^o 4-2019 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017 DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACHATS GROUPÉS ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Moihara Tupana.

Le président : Nous arrivons à notre dernier dossier.

Vous voulez que l'on fasse une suspension ?... (*Rire*)

Nous passons au rapport n^o 4-2019 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Établissement d'Achats Groupés (ÉAG) et affectation de son résultat.

Je demande à Madame le rapporteur, Madame Moihara Tupana, de présenter son rapport et notamment les travaux issus des échanges qui ont eu lieu en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

Merci, Madame Tupana.

M^{me} Moihara Tupana, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues,

— Présentation des travaux en commission —

Le président : Merci, Madame Tupana.

Je vous propose l'ordre de passage suivant : nous allons commencer par l'intervenant du Tahoeraa Huiraatira, puis continuer avec celui du Tavini Huiraatira, et terminer avec celui du TAPURA HUIRAATIRA.

J'invite l'intervenant du Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole, Monsieur Salmon.

M. Geffry Salmon: Malheureusement, je suis le seul à être resté. Je crois que la faim a poussé ces dames à pouvoir se restaurer !

Au-delà du rapport qui vient d'être lu, je voudrais simplement rajouter quelques remarques qui traitent bien évidemment de cet établissement, et qui également, note que les effectifs de celui-ci a diminué. Et que, s'il a bénéficié d'une subvention de 10 millions F CFP en 2015, ses ressources propres, résultant des produits de ses ventes, ont constitué ses seuls moyens financiers en 2016.

Noter également, que l'établissement poursuit un redressement financier, après notamment une confiance restaurée avec ses fournisseurs et clients. Une politique de réduction des marges bénéficiaires qui permet, semble-t-il, de rendre l'établissement beaucoup plus compétitif. Et également une politique de liquidation du stock à des prix cassés qui reste une priorité, et contribue donc à renouer des relations beaucoup plus amicales avec d'anciens clients.

Au-delà, on peut noter que l'exécution budgétaire s'est bien déroulée, que l'établissement est bénéficiaire de 26 millions F CFP en section de fonctionnement, qui sera affecté au compte « autres réserves ».

Le fonds de roulement, lui, a 49 jours de vie, puisqu'il s'élève à 36 557 680 F CFP.

Et donc, je ne peux que féliciter le redressement entamé, et j'espère qu'il sera poursuivi. Il sera bien évidemment bénéfique pour tous.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Salmon.

La parole est à l'intervenant du Tavini Huiraatira, Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Monsieur le président, nous serons deux.

J'ai juste une petite remarque avant de donner la parole à ma collègue.

Ici par exemple, c'est le cas typique. Je disais tout à l'heure que l'on avait besoin de la voix du ministère. Pourquoi ? Ici, le rapport que l'on nous avait transmis concernant l'ÉAG, était un rapport — je veux dire — qui peignait un peu tout ce qui était négatif.

Et bien, grâce à l'intervention de notre collègue représentante, membre du CA, Madame Teura Tarahu-Atuahiva, nous avons eu des nouvelles plus positives. Et je dis que là, le ministère aurait dû être présent pour nous donner ces informations. C'est parce que c'est utile que le ministère soit-là. Grâce à Madame Teura Tarahu-Atuahiva, nous avons eu de bonnes nouvelles, et puis dire que la situation s'était considérablement améliorée.

Monsieur le président, je voulais juste faire cette remarque avant de donner la parole à ma collègue.

Merci.

Le président : Merci, Madame Galenon.

La parole est à Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Président, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Par lettre n° 8761/PR du 26 décembre 2018, nous sommes saisis d'une demande d'approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat.

Initialement créé sous la forme d'un établissement public administratif, l'établissement d'achats groupés (ÉAG) est devenu un établissement public industriel et commercial depuis le 1^{er} janvier 1997. Sa mission est d'acheter et de céder des produits et des services destinés aux diverses entités assurant une mission de service public, et essentiellement aux établissements d'enseignement publics et aux organismes péri et postscolaires.

Le document qui est présenté à notre appréciation a été examiné par le conseil d'administration de l'établissement dans sa séance du 28 juin 2018 et commission de l'éducation le 15 janvier 2019.

Avant de se prononcer sur la validation des comptes financier 2017 de l'ÉAG, je souhaite relever quelques points marquants et, notamment, celui du coût de la masse salariale de l'établissement.

En effet, au 31 décembre 2017, l'ÉAG comprends 7 agents (contre 12 en 2014 et 8 en 2015) pour une masse salariale de 40 656 310 F CFP, soit une moyenne de 484 000 F CFP par agent, dont 3 de catégorie D. Dans les efforts de restructuration qui ont été régulièrement demandés à l'ÉAG, n'aurait-il pas aussi fallu restructurer la masse salariale ?

Toujours sur le plan des ressources humaines, nous aimerions savoir si la CCBF a été effectivement consulté sur le projet d'arrêté portant nomination de l'actuelle directrice, Madame Aude Bahour, comme ce fut le cas pour son prédécesseur Madame Sophie Lubet (malgré un avis défavorable à l'unanimité de la CCBF à cette nomination).

Il faut aussi relever que l'établissement avait exceptionnellement perçu, en 2014 et 2015, une subvention de fonctionnement du Pays. Mais, en 2016 et 2017, l'établissement a financé ses coûts de fonctionnement annuel par ses propres ressources qui proviennent principalement d'activités de ventes de marchandises et de prestations de service. Or, le rapport nous indique que, « *après une augmentation de 12,96 % en 2016, le volume des ventes de l'établissement enregistre une baisse en 2017, de 10,37 %* ».

Le compte financier 2017 qui nous est transmis ne nous permet pas d'avoir accès aux détails des recettes. Pourrions-nous être destinataire du rapport d'activité 2017 de l'établissement afin de mieux appréhender ce que représentent exactement les activités de ventes de marchandises et celles de prestations de services, sensées couvrir l'absence de subventions ?

Le rapporteur nous indique que l'ÉAG, en 2017, a poursuivi son redressement financier, a augmenté la partie rentable de son activité et a restauré son image auprès de ses principaux fournisseurs, et que ces derniers, je cite, « *ont tous noté les efforts considérables que l'établissement a su mettre en place, participant ainsi à restaurer un climat de confiance* ». Sur ce point, pourriez-vous nous donner les données objectives sur lesquelles a été étayée cette affirmation ?

En termes de management financier, il nous est indiqué que, je cite, « *l'établissement n'est toujours pas en mesure d'acquitter ses dettes vis-à-vis du Pays (impôts, patentes, remboursement avance de trésorerie, etc.)* ». Quelles sont les mesures que l'ÉAG entend mettre en œuvre pour corriger ce point ? Qu'en est-il de l'utilisation de la subvention de 40 000 F CFP accordé en mars 2018 par la CCBF pour permettre le paiement des factures impayées et des dettes à l'égard du fournisseur UGAP (18 453 613 F CFP, impayés de 2016) et du service des douanes (22 430 726 F CFP en 2014, 7 781 324 F CFP en 2016) ?

En ce qui concerne le fonds de roulement (36 357 680 F CFP en 2017), pouvez-vous nous indiquer à quoi il correspond en nombre de jour, partant du principe que le FDR correspond à la somme dont

l'établissement dispose pour couvrir ses dépenses en autonomie sans recourir à des financements extérieurs ?

Un constat préalable : à ce niveau de mauvaise gestion, on pourrait se demander s'il ne conviendrait pas de privatiser cet organisme, qui sous prétexte qu'il est public, ne lui voit pas s'appliquer les sanctions qui auraient été de mises dans le monde du secteur privé.

Il nous est indiqué que plusieurs opérations ont été réalisées en 2017 et notamment l'acquisition de manuels scolaires via une dotation de la DGEE, la poursuite des opérations « journées portes ouvertes », la liquidation du stock existant avec la création d'un catalogue des fournitures disponibles ainsi que le lancement de deux recensements des besoins auprès des services et administration du Pays et des communes. Là aussi, nous aimerions connaître les résultats de ces opérations que les documents soumis à notre Commission ne détaillent pas.

Je vous rappellerai, pour conclure, les thèmes de nos discussions lors de la Commission de l'éducation, en date du 4 juillet 2017, sur le sujet de l'ÉAG. Nous avons d'un commun accord décidé de soutenir cet établissement qui est d'une utilité certaine, notamment pour notre réseau éducatif insulaire. Lors de ces discussions, nous avons aussi déjà relevé le poids des dettes qui pesait sur cette structure et ses charges de fonctionnement importantes. Il serait opportun que nous disposions maintenant de réponses claires sur ces questionnements et sur la santé financière de l'ÉAG.

Il serait aussi utile que nous soyons tenus informés des projets que souhaitait mettre en œuvre l'ÉAG pour diversifier ses activités et son portefeuille. Étaient en discussions, en 2017 et 2018, des projets de gestion et de stockage ouverts à de nouvelles administrations et aux communes. Qu'en est-il advenu ? Qu'est-il également advenu au projet de modernisation de système d'information de l'ÉAG envisagé en 2017 ?

Enfin, dans le rapport du Président du gouvernement à l'assemblée de la Polynésie française pour l'année civile 2017, dans son tome 2 sur l'organisation administrative du Pays, il est fait état au point 6.4.8 dédié à l'ÉAG, d'un catalogue d'actions à mener pour la modernisation de l'établissement.

Ce catalogue comprend trois séries de mesures à prendre au sein de l'établissement, à l'égard des usagers de l'établissement, et à l'égard des usagers et partenaires.

Pouvons-nous avoir communication du suivi de ces mesures et de ces préconisations qui étaient de nature à améliorer sa situation administrative et financière et sa réputation ?

Notre groupe soutiendra favorablement les comptes financiers.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame Mercier.

La parole est à Madame Harua.

M^{me} Monette Harua : Monsieur le président de la commission permanente, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour et bonne année.*

Nous sommes aujourd'hui amenés à examiner le compte financier de l'ÉAG (Établissement d'Achats Groupés).

Avant de revenir sur l'exercice 2017, il me semble important de souligner que cet établissement est en train de connaître une véritable mutation, avec le changement récent de direction.

L'ÉAG, dont l'avenir paraissait incertain, renaît quasiment de ses cendres, tel un phénix et ceci grâce à différentes actions parmi lesquelles on peut citer :

- la récupération de nombreux clients qui avaient tourné le dos à l'ÉAG, et l'arrivée de nouvelles commandes de la part d'entités comme notre assemblée, TNAD, l'IJSPF, la Maison de la culture, la vice-présidence ou le ministère de l'économie ;
- l'apurement des dettes des exercices 2014 à 2016 (fournisseurs, impôts, douane) et, pour 2017, le passage à des accords de mensualisation avec les impôts notamment ;
- la rédaction d'un plan d'orientation stratégique sur 3 ans (2019/2021) autour de 4 axes : l'état des lieux, la mise en conformité des actions de l'ÉAG et de l'organisation interne, la modernisation du système d'information et des processus de fonctionnement, la consolidation des activités de l'établissement ;
- la création du marché public alimentaire, ce qui représente un marché de 20 000 assiettes par jour ;
- la signature d'une convention avec 22 établissements scolaires qui s'engagent à commander à l'ÉAG en 2019 ;
- l'élaboration d'un catalogue de tous les produits vendus par l'ÉAG afin d'offrir une meilleure visibilité aux clients.

À ces mesures, qui ne sont pas exhaustives, s'ajoutent aussi de nombreuses dispositions touchant les ressources humaines de l'établissement, en vue d'une meilleure cohésion et d'une plus grande efficacité. On citera par exemple la régularisation des congés — certains employés avaient cumulé plus de 50 jours à récupérer —, l'arrivée de 2 CAE très impliqués qui basculeront en CDI, la mise en place d'une prime d'activité de fin d'année pour les salariés ayant atteint les objectifs fixés.

Enfin, pour résumer cette amélioration par un chiffre simple, signalons qu'il y avait 898 devis émis fin 2017, dont 90 % de commandes, et que, fin 2018, on comptabilisait 2 047 devis — donc, plus du double —, dont 95 % de commandes.

Ceci étant dit, revenons donc à l'exercice 2017, antérieur à la nouvelle direction, et son compte financier :

L'effectif a été divisé par deux entre 2010 et 2017, passant de 14 à 7 employés.

Après avoir bénéficié d'une subvention exceptionnelle en 2014 et 2015 (100 millions en 2015), l'établissement fonctionne depuis 2016 sur ses propres ressources. En 2017, l'ÉAG n'avait plus de dettes fournisseur mais accumulait du retard pour ce qui concerne le paiement des impôts, patentes et le remboursement des avances de trésorerie.

Le montant définitif des recettes est de 375 870 218 F CFP, pour des dépenses de 348 927 959 F CFP. Le résultat d'exploitation présente un excédent de 26 031 233 F CFP affecté au compte « Autres réserves ». Enfin, le fonds de roulement de l'ÉAG s'élève à 36 557 680 F CFP.

On l'aura compris, l'ÉAG revient de loin, si l'on peut dire, mais ces résultats corrects, ajoutés à la dynamique qui vient d'être insufflée depuis quelques mois, promet à cet établissement un véritable renouveau, et donc un bel avenir.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir approuver ce compte financier et je vous en remercie par avance.

Le président : Merci, Madame Harua.

La parole est à Madame le ministre.

M^{me} Tea Frogier : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais rappeler une chose, l'ÉAG est un établissement public, industriel et commercial. Donc, à ce titre, l'objectif pour un établissement public, industriel et commercial, c'est que par ses ressources propres, il puisse prendre en charge son fonctionnement, son investissement. C'est la règle et c'est le principe qui est adoptée. Je pense qu'il est important de rappeler que l'ÉAG n'est pas un quelconque établissement et certainement pas un établissement public administratif, mais c'est un ÉPIC, donc il a cette obligation qui lui est faite par ses ressources propres, de pouvoir assumer les charges correspondant à son fonctionnement. C'est la première chose.

La deuxième chose, qui va de pair, c'est que l'ÉAG, en tant qu'ÉPIC, n'a pas bénéficié de subventions de fonctionnement. À chaque fois, pour son fonctionnement, cela a été sur ressources propres et c'est bien le cas sur 2017. Le rappel qui est fait des subventions antérieures, qui ont été de 40 millions en 2018, etc., ce ne sont pas des subventions pour le fonctionnement de l'établissement, mais ce sont des subventions qui sont venues soutenir l'établissement pour le remboursement de ses dettes et de ses impayés. Je pense que c'était important également de le préciser. Tout l'effort qui a été réalisé au niveau de cet établissement a véritablement été en termes de...là, on attaque en fait et véritablement le redressement financier. Et effectivement, ce qui se passe, c'est qu'il y avait d'énormes dettes, des impayés, puisque l'objectif, la mission — on va dire — de l'ÉAG, c'est de pouvoir rassembler des achats publics. En tant qu'établissement d'achats groupés c'est, quel que soit l'acheteur public, de pouvoir identifier des besoins de cet acheteur public pour pouvoir en fait faire un appel et bénéficier des prix intéressants dans la fourniture de produits ou de services. Et à ce moment-là, donc on est véritablement sur un lien où l'on a des fournisseurs et on a des clients, et l'ÉAG fait le lien entre les deux.

En ce qui concerne le redressement financier, tout l'effort a été porté. Et j'ai tendance à dire, et c'est ce que je disais à la directrice, c'est que l'on était dans le coma et on est passé à la phase de réanimation. Aujourd'hui, on ne va pas crier victoire ; mais en tout cas, on va dire que l'on est en phase de convalescence. Et les efforts importants, y compris ceux qui ont été, à mon sens, développés par le personnel et les sept agents parce que c'est véritablement leur outil de travail, ils se sont investis, et c'est vrai que vous rencontrez des personnes qui sont complètement investies dans cet outil parce que la situation financière n'était pas brillante. Donc, aujourd'hui, on va dire que nous sommes en phase de convalescence et sous haute surveillance, néanmoins.

Et enfin, vous l'avez compris, tout l'objectif c'était bien ce redressement financier, et c'est également restaurer l'image. Et restaurer l'image, cela veut dire qu'au niveau des fournisseurs, ils ne doivent plus avoir le spectre de ne pas être payés, évidemment ; et au niveau des clients, ils ne doivent pas avoir le spectre de ne pas finalement avoir la livraison de produits non conformes à ce qu'ils avaient commandé ou de mauvaise qualité, et également que les délais de livraison soient respectés. On est bien là, on va dire, dans un relationnel fournisseur client, avec les exigences que peut avoir le client. Même si c'est un acheteur public, nous avons également des exigences au niveau de l'acheteur public et l'établissement doit véritablement relever ces gros défis.

Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité des membres présents, en plus des procurations, ce qui fait 19 voix pour.

III) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Mesdames et Messieurs les représentants, *Je vous remercie de votre patience. C'est bien qu'il n'y ait pas eu de suspension, cela nous a permis d'achever notre travail. Je vous souhaite un très bon appétit.*

Merci beaucoup et bravo à vous ! (Rires.)

oOo

Il est 13 heures 14 minutes.

oOo

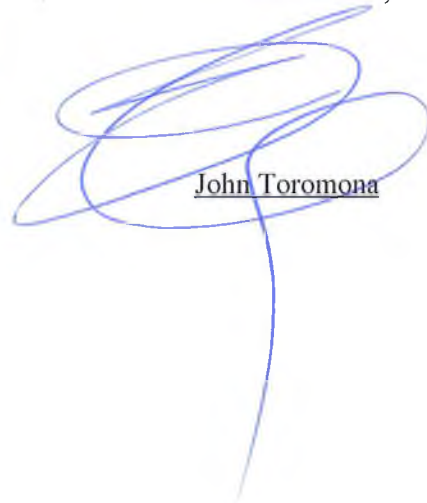
LA SECRÉTAIRE,



Patricia Amaru



LE PRÉSIDENT,



John Toromona